

Note complémentaire

-

Demande d'autorisation de travaux de recherches sur les concessions « SMMO 86 », « PINPIN 1A » et « PINPIN 1B »

-

Centre minier de Poya

-

Commune de Poya, Province Nord et Province Sud

Référence du document	2018/PRM/EC/015	
Auteur	Département Permitting – EC	
Vérificateurs	Direction Support aux Opérations - ECo	
Date	16/10/2018	

Sommaire

Rappel du contexte	3
1. Présentation du demandeur	4
2. Description des travaux.....	4
3. Analyse de l'état initial	4
4. Analyse des impacts / les mesures Evitement-Réduction-Compensation/ les impacts résiduels ..	4
5. Gestion et protection des eaux superficielles et souterraines.....	12
6. Présentation du schéma de réhabilitation	13
7. Reportage photographique	13
8. Données numériques	14

Rappel du contexte

Afin de disposer des autorisations administratives nécessaires à la poursuite de son activité à court terme de son site minier de Pinpin, situé sur la commune de Poya et à cheval sur la Province Nord et la Province Sud, NMC a transmis, le 2 mai 2018 à la DIMENC, une demande de travaux de recherches pour la réalisation de 206 sondages terrestres et 18 sondages héliportés.

Ce programme de recherche est indispensable à l'élaboration :

- De la séquence minière de la deuxième phase quinquennale dans le cadre de l'exploitation du site minier de Pinpin 1B autorisée par l'arrêté n°2173-2013/ARR/DIMENC du 13 septembre 2013 ;
- D'une nouvelle demande d'autorisation d'exploitation afin de poursuivre l'activité sur le centre minier de Poya dans les mois à venir.

Dans le cadre des compléments à apporter en vue d'obtenir la recevabilité du dossier, NMC a réalisé une nouvelle analyse de son projet ayant donné lieu à des modifications. La demande de travaux de recherches concerne désormais la réalisation de 168 sondages par voie terrestre et 25 par voie héliportée.

La présente note constitue les réponses de NMC aux compléments demandés par courriers n°CS18-3160-SMC-2165/DIMENC et n°CS18-3160-SMC-2166/DIMENC en date du 13 septembre 2018 pour les travaux situés respectivement en Province Sud et en Province Nord.

1. Présentation du demandeur

Demande 1 - Il est rappelé, pour les prochaines demandes, de fournir la date de la dernière transmission des éléments demandés aux articles R.112-15-1, R.112-15-2 et R.112-13. Si la dernière transmission date de plus d'un an, il est demandé de joindre les éléments au dossier. En l'occurrence, il manque le bilan comptable de la société pour l'année 2017.

Le bilan comptable a été transmis par courriers n°NMC/DG/SJ 2018-134 et n°NMC/DG/SJ 2018-135 en date du 24 juillet 2018.

2. Description des travaux

Demande 2 - Les éléments analysés dans le cadre de cette campagne de travaux de recherches sont attendus.

Les éléments qui seront analysés sont : Ni, Co, Fe₂O₃, MgO, SiO₂, Al₂O₃, Cr₂O₃, MnO.

3. Analyse de l'état initial

Demande 3 – L'indication de la hauteur de végétation des formations végétales est attendue.

La présentation détaillée des formations végétales intégrant leur hauteur moyenne est disponible au chapitre 7 du volet C de la demande d'autorisation d'exploitation du site minier de Pinpin (Rapport Aqua Terra n°010/11-C, août 2012) joint en annexe numérique de la présente note complémentaire.

4. Analyse des impacts / les mesures Evitement-Réduction-Compensation/ les impacts résiduels

Demande 4 – Les études floristiques et faunistiques référencées dans le dossier sont attendues en annexe (numérique).

L'analyse des impacts est basée sur les études floristiques et faunistiques menées dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploitation du site minier de Pinpin dont le volet C (Rapport Aqua Terra n°010/11-C, août 2012) est joint en version numérique à la présente note complémentaire.

Les données disponibles ont été complétées dans le cadre de la présente demande de travaux de recherches lors d'une mission de terrain réalisée par le bureau d'étude en mars 2018.

Demande 5 – Une incohérence est relevée sur les surfaces totales défrichées. Le dossier indique que les pistes en réouverture seront réalisées par terrassement et défrichement. Or, les réouvertures de piste ne semblent pas comptabilisées dans le total des surfaces à défricher. Une clarification est attendue.

Le programme de travaux de recherches a fait l'objet d'une révision suite au point soulevé quant à la faisabilité de plusieurs ouvertures de piste (demande 6).

Une actualisation des travaux préparatoires prévus et des superficies défrichées est présentée dans la note complémentaire jointe rédigée par le bureau d'étude Aqua Terra.

Demande 6 – Plusieurs ouvertures de pistes sont localisées sur des zones ayant une pente supérieure à 15° une analyse de la faisabilité de ces travaux est attendue

Dans un premier temps, une analyse cartographique a permis de sélectionner les portions de piste concernées. Sur la base de cette sélection, une vérification terrain de la faisabilité des portions de piste concernées a été réalisée par NMC et a donné lieu à la suppression de 2 243 m linéaire de piste en Province Sud ainsi qu'une révision en conséquence du programme de sondage qui prévoyait initialement la réalisation de 206 sondages terrestres et 18 sondages héliportés.

Ainsi, NMC prévoit désormais la réalisation de 168 sondages par voie terrestre et 25 par voie héliportée. Les modifications apportées aux sondages sont présentées dans le Tableau 1 et illustrées dans la Carte 1.

Les données numériques intégrant les modifications apportées aux sondages et à leurs accès sont fournies en pièce jointe.

Tableau 1 : Modifications apportées au programme de sondage

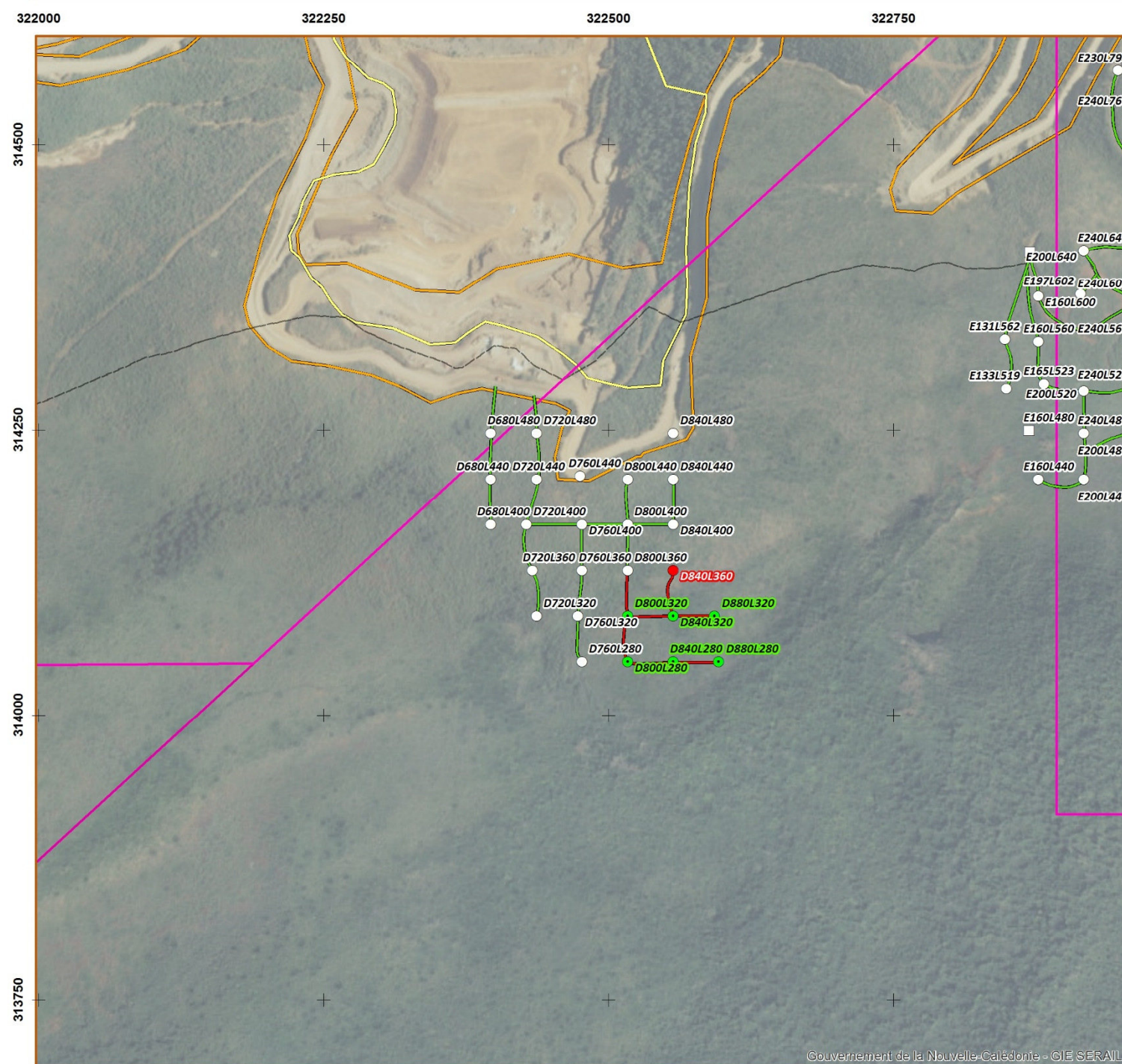
Localisation	Voie de foration prévue dans la demande initiale	Modification	Nombre de sondages concernés
Province Nord	Héliporté	Non modifié	1
	Terrestre	Non modifié	11
Province Sud	Héliporté	Non modifié	16
		Supprimé	1
	Terrestre	Non modifié	157
		Passage en héliporté	8
		Supprimé	30

Carte 1 : Modifications apportées aux travaux de recherches et aux accès

Demande de travaux de recherches / "SMMO 86", "PINPIN 1A" & "PINPIN 1B"- Centre minier de Poya

Modifications apportées aux travaux de recherches et aux accès

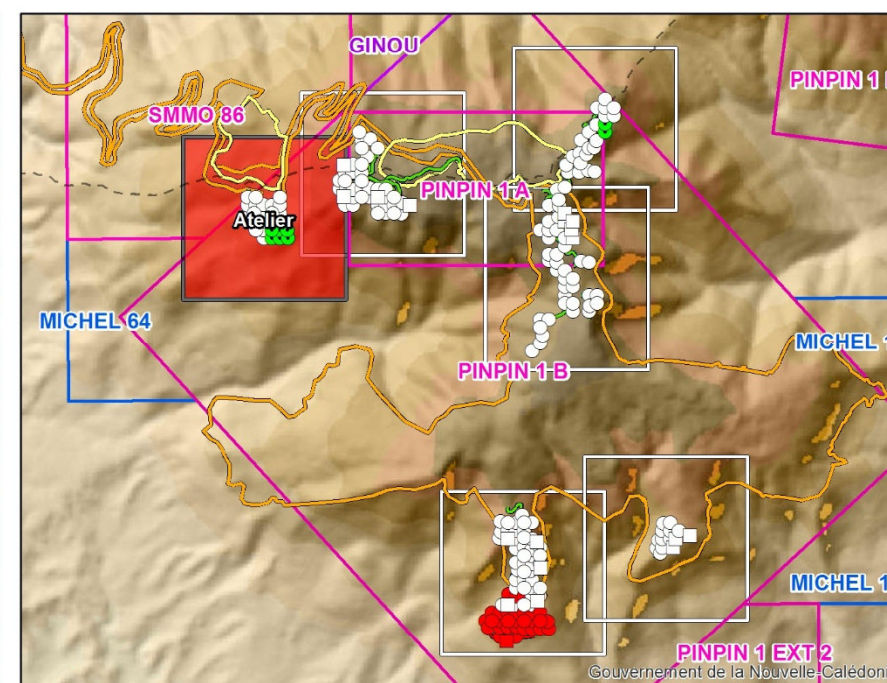
NICKEL
MINING COMPANY



Cartographie: EC - DPRM NMC, Octobre 2018.
Fonds: Géorep nc, Gouv nc.
Référentiel: RGNC 91-93 Lambert

0 60 120 240
Mètres 1/4 000

Carte 1 sur 6



Légende

Modifications des sondages prévus initialement en terrestres

- Non modifié
- Annulé
- Passage en Hélicoptère

Modifications des sondages prévus initialement en hélicoptères

- Non modifié
- Annulé

Modification des accès aux sondages terrestres

- Maintien
- Suppression

Périmètres DAE

- Pinpin 1A, Octobre 2016
- Pinpin 1B, Avril 2012

Cadastre minier

- SMSP
- NMC
- Ballande

Territoire

- Limite Provinciale

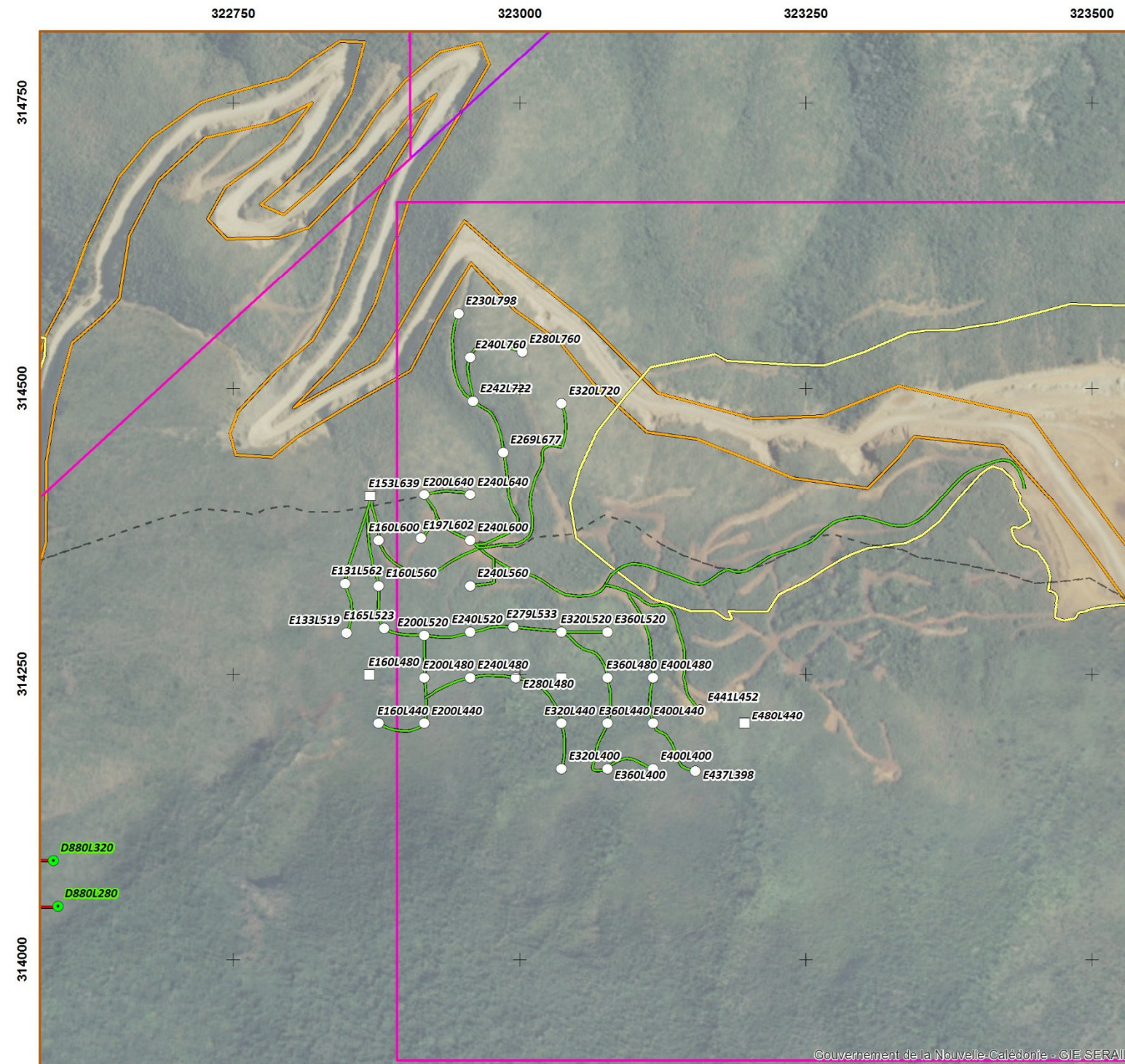


(FORMAT A3 PAYSAGE)

Demande de travaux de recherches / "SMMO 86", "PINPIN 1A" & "PINPIN 1B"- Centre minier de Poya

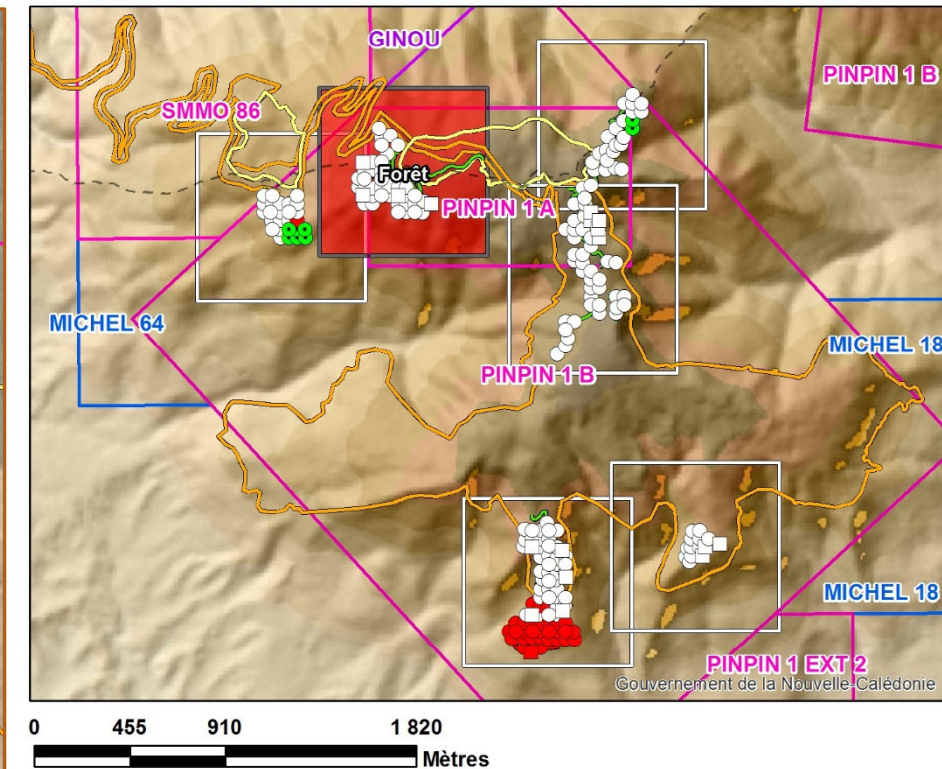
Modifications apportées aux travaux de recherches et aux accès

NICKEL
MINING COMPANY



Cartographie: EC - DPRM NMC, Octobre 2018.
Fonds: Géorep nc, Gouv nc.
Référentiel: RGNC 91-93 Lambert

0 60 120 240 1/4 000
Mètres
Carte 2 sur 6



Légende

Modifications des sondages prévus initialement en terrestres

- Non modifié
- Annulé
- Passage en Hélicoptère

Modifications des sondages prévus initialement en hélicoptères

- Non modifié
- Annulé

Modification des accès aux sondages terrestres

- Maintien
- Suppression

Périmètres DAE

- Pinpin 1A, Octobre 2016
- Pinpin 1B, Avril 2012

Cadastre minier

- SMSP
- NMC
- Ballande

Territoire

- Limite Provinciale

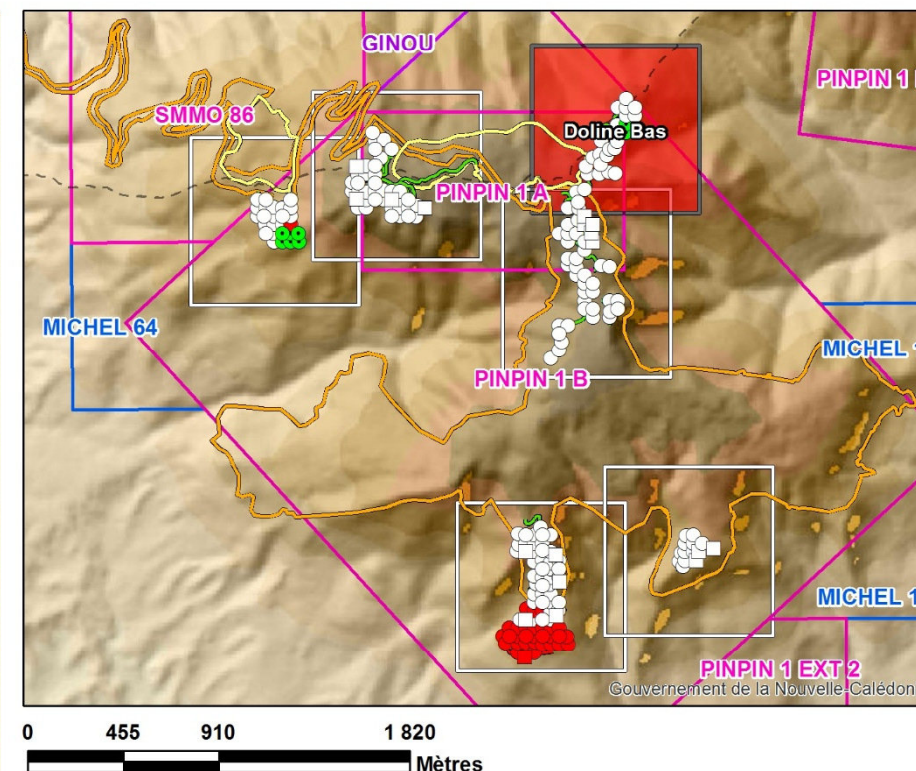
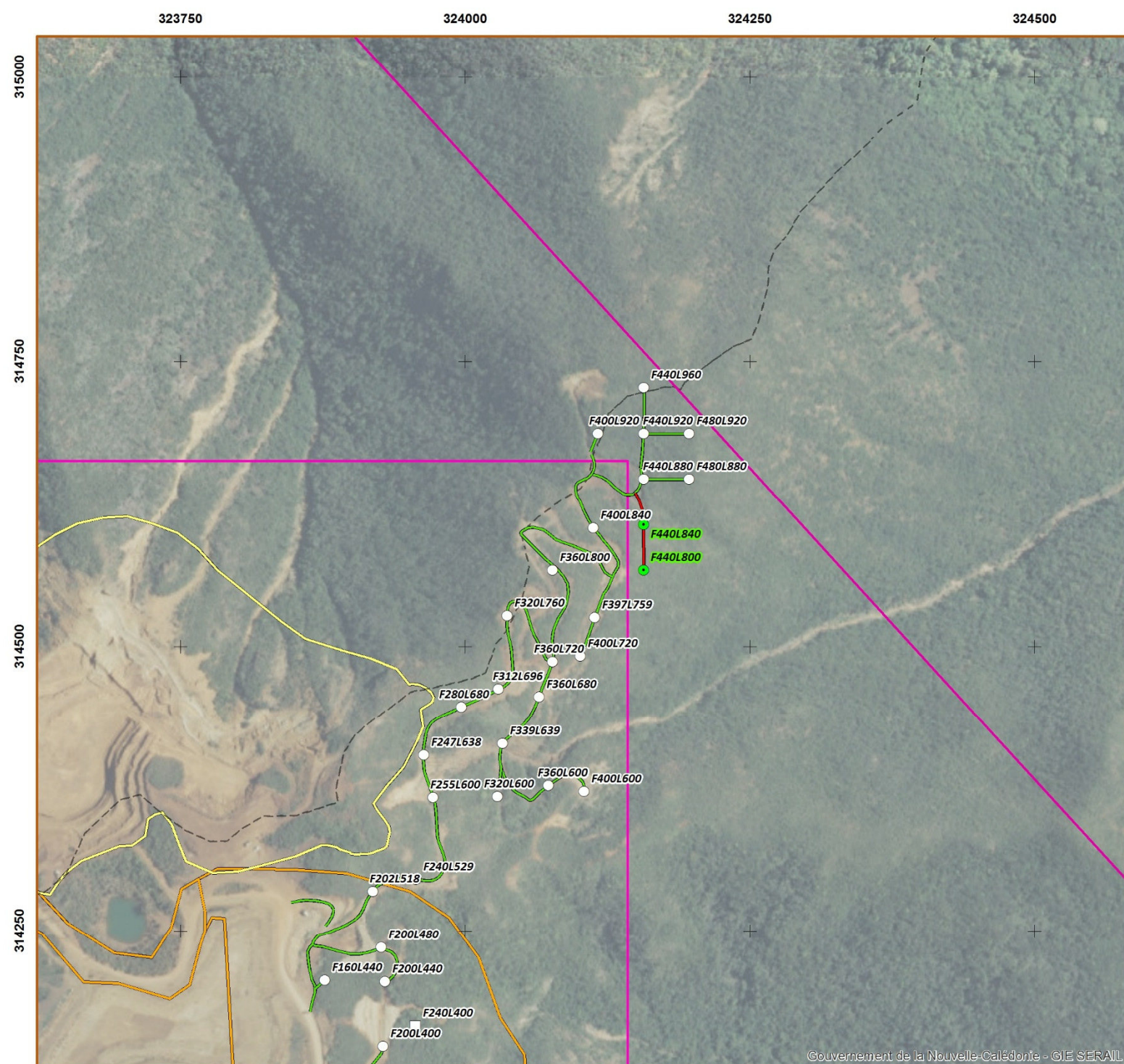


(FORMAT A3 PAYSAGE)

Demande de travaux de recherches / "SMMO 86", "PINPIN 1A" & "PINPIN 1B"- Centre minier de Poya

Modifications apportées aux travaux de recherches et aux accès

NICKEL
MINING COMPANY



Légende

Modifications des sondages prévus initialement en terrestres

- Non modifié
- Annulé
- Passage en Hélicoptère

Modifications des sondages prévus initialement en hélicoptères

- Non modifié
- Annulé

Modification des accès aux sondages terrestres

- Maintien
- Suppression

Périmètres DAE

- Pinpin 1A, Octobre 2016
- Pinpin 1B, Avril 2012

Cadastre minier

- SMSP
- NMC
- Ballande

Territoire

- Limite Provinciale

Cartographie: EC - DPRM NMC, Octobre 2018.
Fonds: Géorep nc, Gouv nc.
Référentiel: RGNC 91-93 Lambert

0 60 120 240
Mètres 1/4 000

Carte 3 sur 6

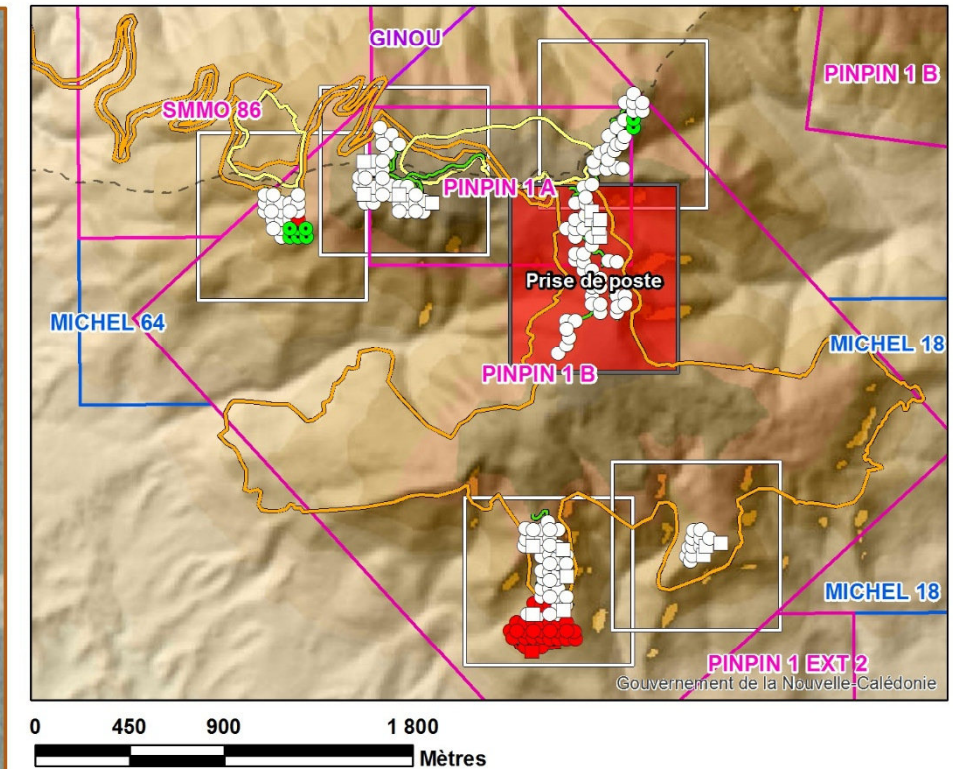
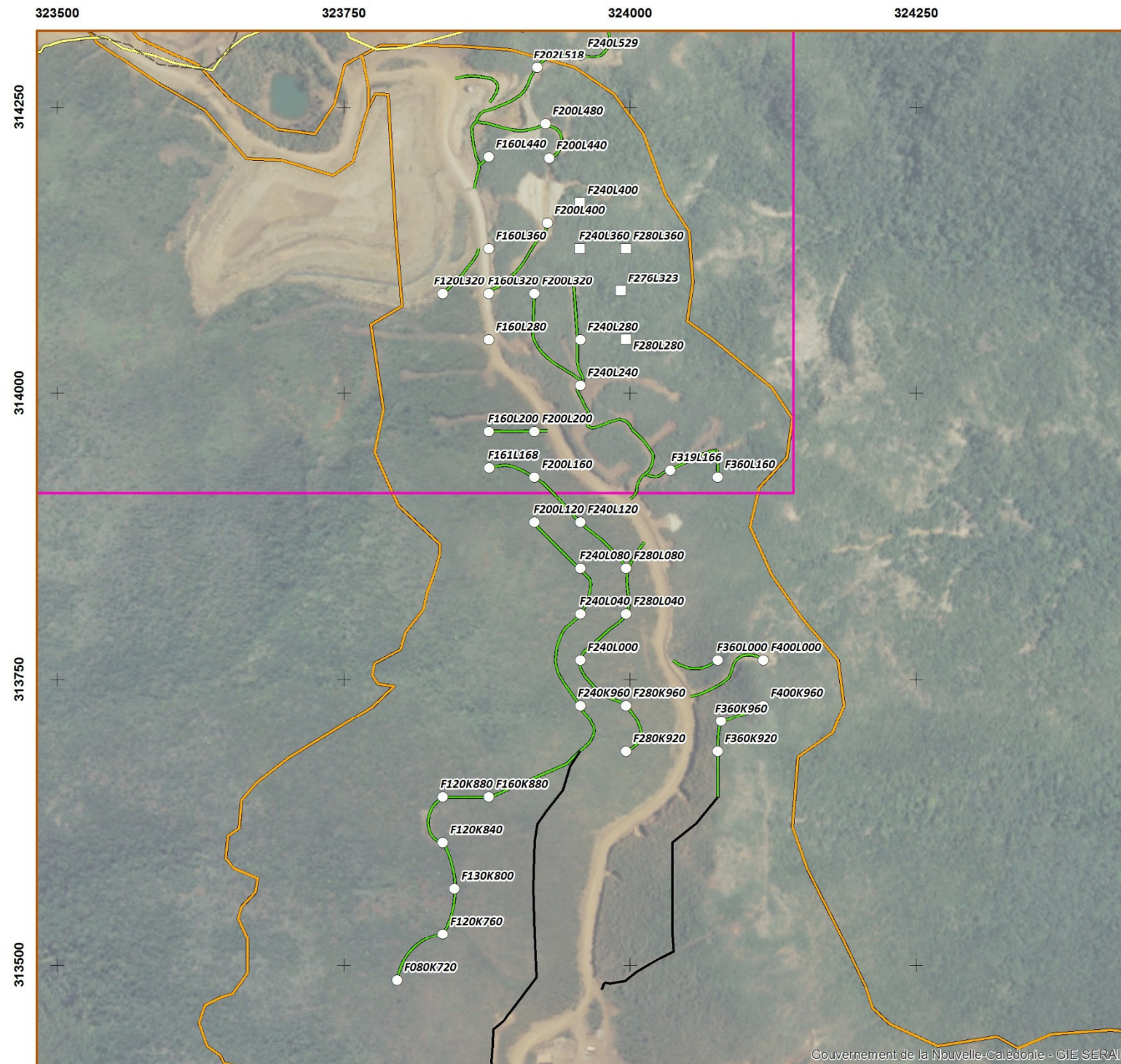


(FORMAT A3 PAYSAGE)

Demande de travaux de recherches / "SMMO 86", "PINPIN 1A" & "PINPIN 1B"- Centre minier de Poya

Modifications apportées aux travaux de recherches et aux accès

NICKEL
MINING COMPANY



Légende

Modifications des sondages prévus initialement en terrestres

- Non modifié
- Annulé
- Passage en Hélicoptère

Modifications des sondages prévus initialement en hélicoptères

- Non modifié
- Annulé

Modifications des accès aux sondages terrestres

- Maintien
- Accès autorisés dans le cadre du porter à connaissance

Périmètres DAE

- Pinpin 1A, Octobre 2016
- Pinpin 1B, Avril 2012

Cadastre minier

- SMSP
- NMC
- Ballande

Territoire

- Limite Provinciale

Cartographie: EC - DPRM NMC, Octobre 2018.
Fonds: Géorep nc, Gouv nc.
Référentiel: RGNC 91-93 Lambert

0 60 120 240 Mètres 1/4 000

Carte 4 sur 6

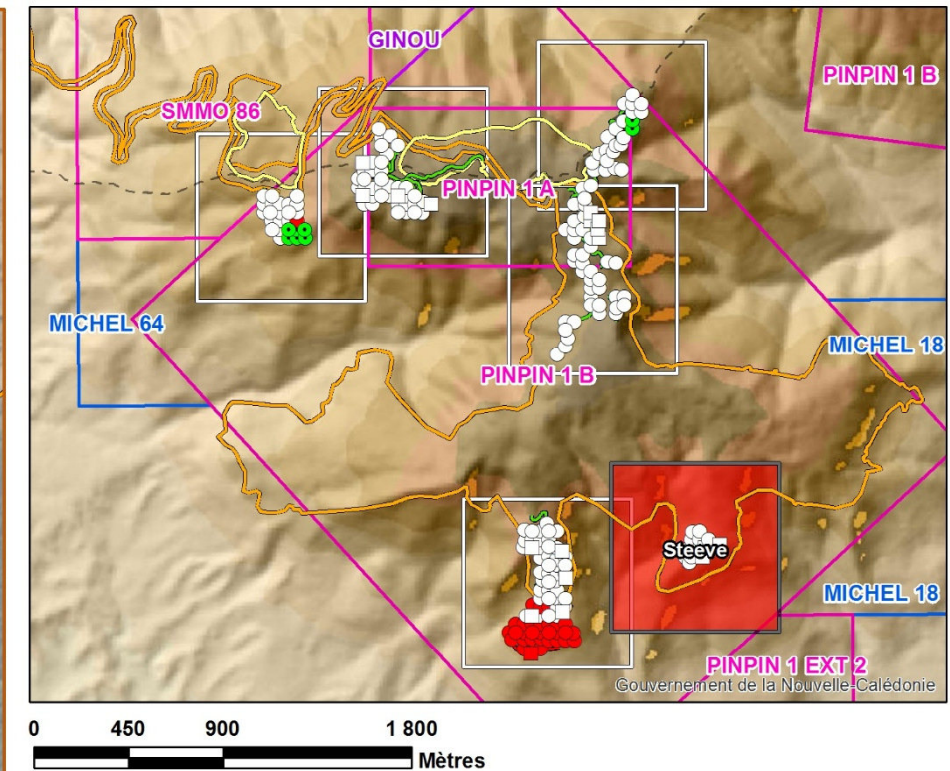
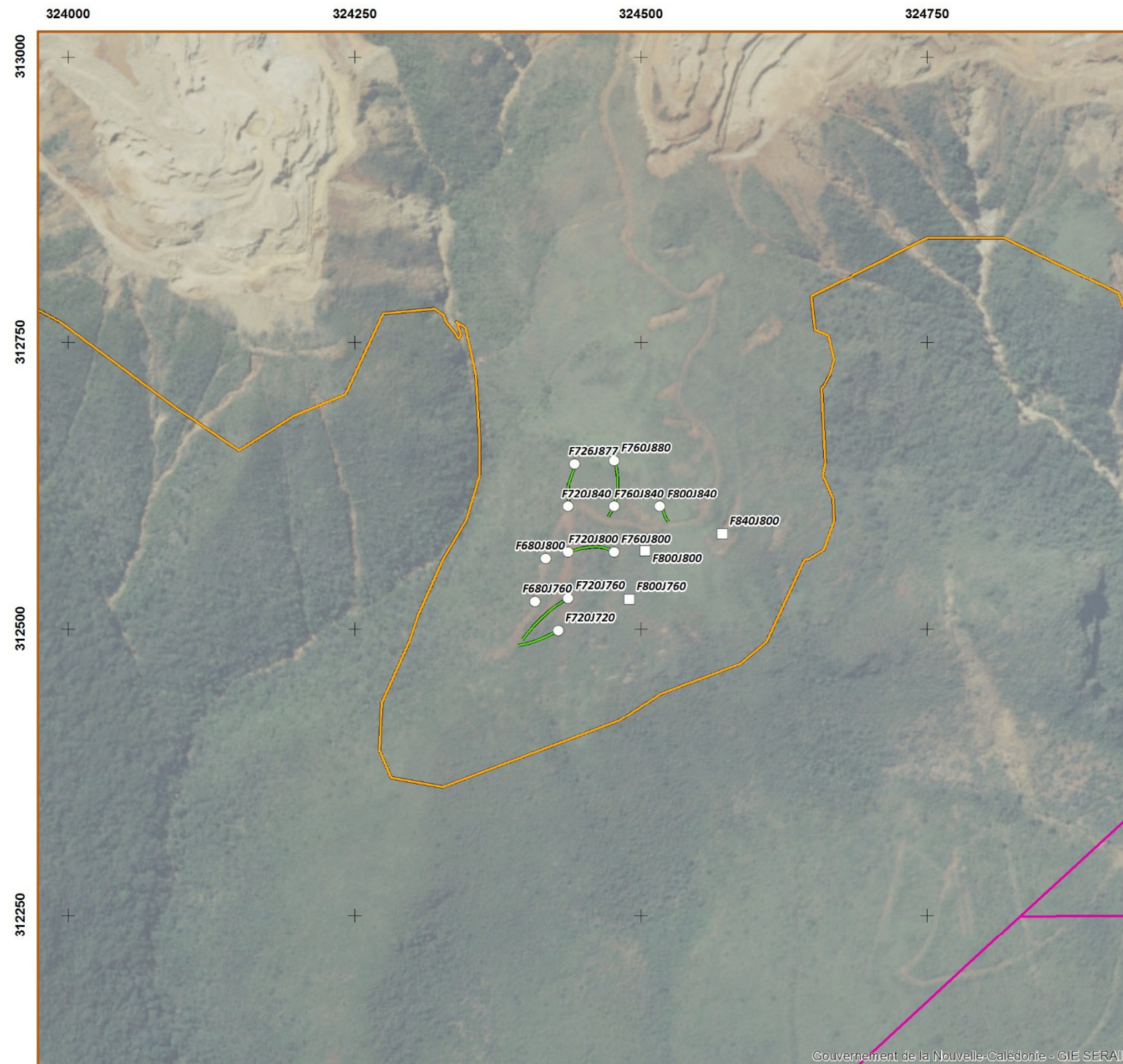


(FORMAT A3 PAYSAGE)

Demande de travaux de recherches / "SMMO 86", "PINPIN 1A" & "PINPIN 1B"- Centre minier de Poya

Modifications apportées aux travaux de recherches et aux accès

NICKEL
MINING COMPANY



Légende

Modifications des sondages prévus initialement en terrestres

- Non modifié
- Annulé
- Passage en Hélicoptère

Modifications des sondages prévus initialement en hélicoptères

- Non modifié
- Annulé

Modifications des accès aux sondages terrestres

- Maintien

Périmètres DAE

- Pinpin 1A, Octobre 2016
- Pinpin 1B, Avril 2012

Cadastre minier

- SMSP
- NMC
- Ballande

Territoire

- Limite Provinciale

Cartographie: EC - DPRM NMC, Octobre 2018.
Fonds: Géorep nc, Gouv nc.
Référentiel: RGNC 91-93 Lambert

0 60 120 240
Mètres 1/4 000

Carte 5 sur 6

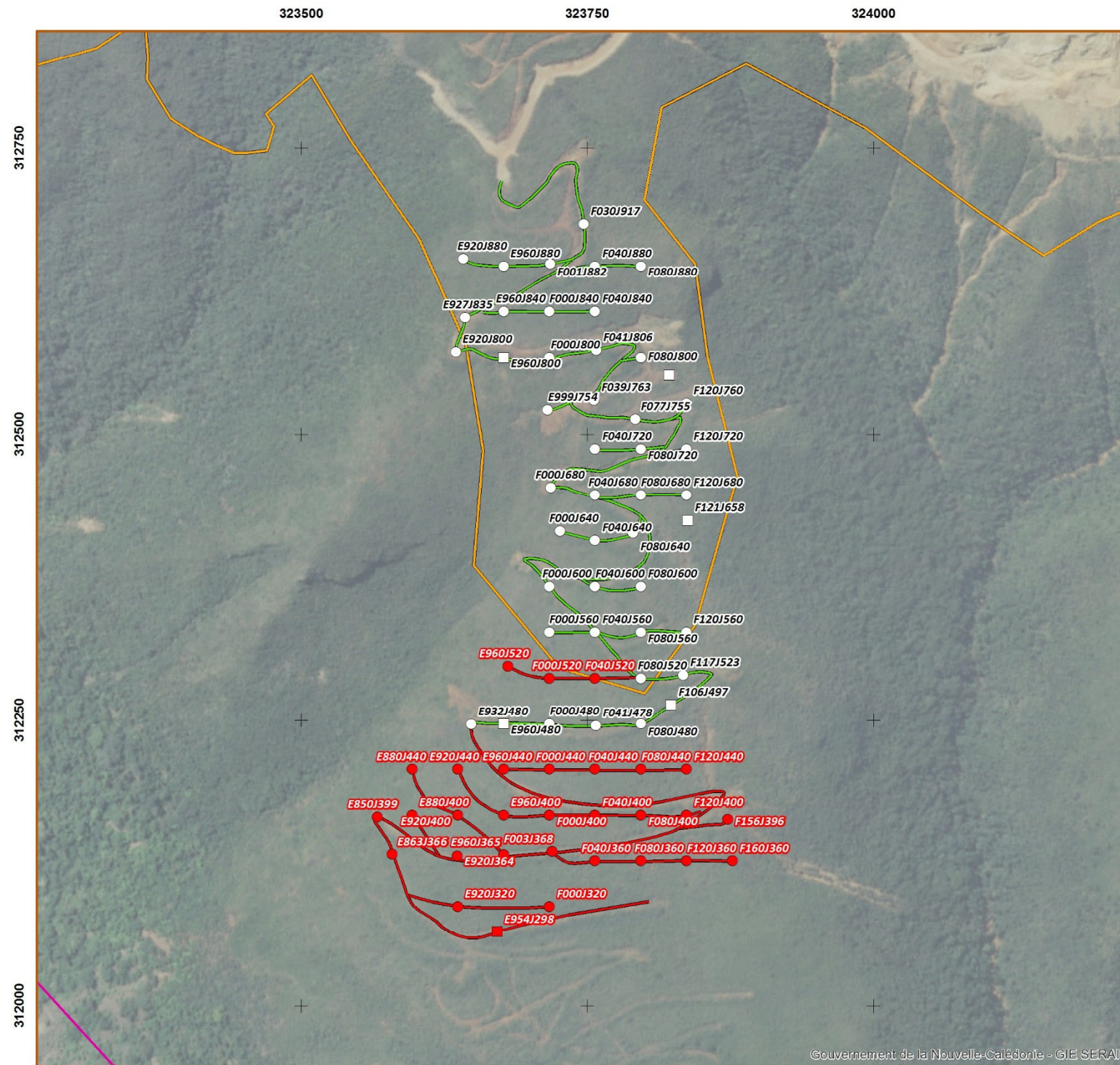


(FORMAT A3 PAYSAGE)

Demande de travaux de recherches / "SMMO 86", "PINPIN 1A" & "PINPIN 1B"- Centre minier de Poya

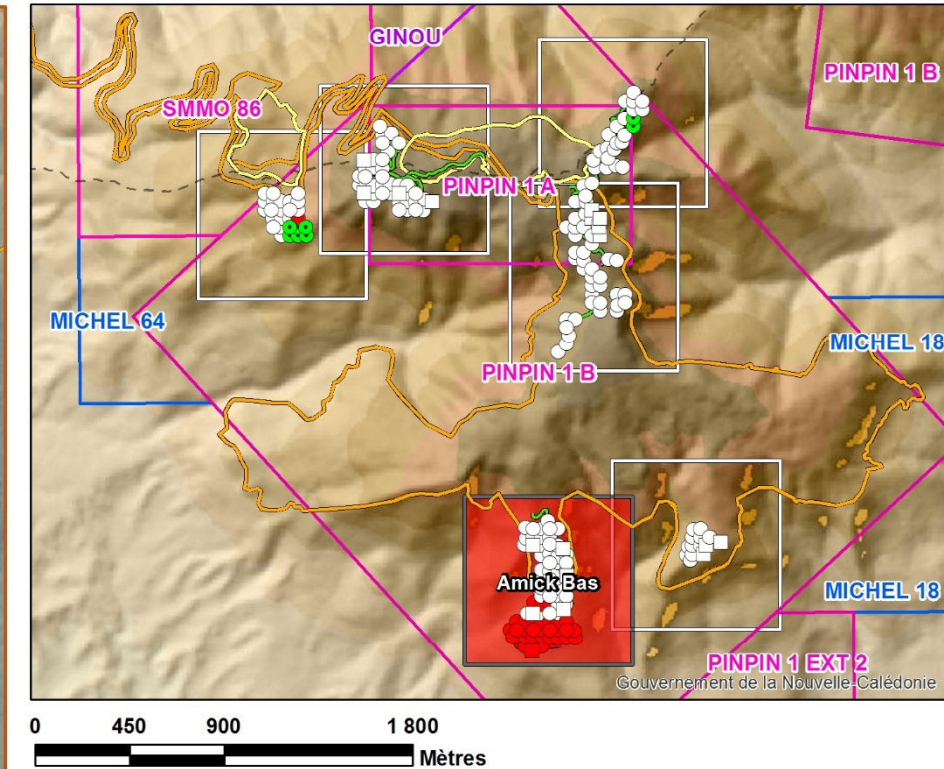
Modifications apportées aux travaux de recherches et aux accès

NICKEL
MINING COMPANY



Cartographie: EC - DPRM NMC, Octobre 2018.
Fonds: Géorep nc, Gouv nc.
Référentiel: RGNC 91-93 Lambert

0 60 120 240 Mètres 1/4 000
Carte 6 sur 6



Légende

Modifications des sondages prévus initialement en terrestres

- Non modifié
- Annulé
- Passage en Hélicoptère

Modifications des sondages prévus initialement en hélicoptères

- Non modifié
- Annulé

Modifications des accès aux sondages terrestres

- Maintien
- Suppression

Périmètres DAE

- Pinpin 1A, Octobre 2016
- Pinpin 1B, Avril 2012

Cadastre minier

- SMSP
- NMC
- Ballande

Territoire

- Limite Provinciale



(FORMAT A3 PAYSAGE)

Demande 7 – Préciser les mesures d'évitement mises en œuvre sur les espèces protégées

Les espèces protégées seront balisées par les équipes environnement NMC lors d'une reconnaissance préalable aux travaux préparatoires et les tracés de piste pourront être adaptés afin de réduire l'impact sur les espèces protégées.

A cette fin, le guide de description des espèces protégées en Province Nord et en Province Sud disponible en annexe 03 de la notice d'impact (rapport Aqua Terra n°006/18 du 26/04/2018) servira de référence pour la reconnaissance préalable.

Par la suite, à l'ouverture des travaux, les équipes environnement NMC sensibiliseront les opérationnels en charge des travaux aux mesures d'évitement.

5. Gestion et protection des eaux superficielles et souterraines

Le programme de travaux de recherches a fait l'objet d'une révision suite au point soulevé quant à la faisabilité de plusieurs ouvertures de piste (demande 6).

Une actualisation du plan de gestion des eaux est présentée dans la note complémentaire rédigée par le bureau d'étude Aqua Terra.

Demande 8 - La justification des écarts entre le plan de gestion des eaux théorique et le plan de gestion des eaux retenu est attendue.

La justification des écarts entre le plan de gestion des eaux théorique et le plan de gestion des eaux retenu est présenté dans la note complémentaire Aqua Terra.

Demande 9 - Les sens d'écoulement des eaux de ruissellement sont manquants sur certaines portions de piste.

La donnée SIG relative à la gestion des eaux a été revue par le bureau d'étude et les cartes de présentation du plan de gestion des eaux modifié sont disponibles dans la note complémentaire Aqua Terra.

Demande 10 - La définition et les critères de dimensionnement des termes « seuil de franchissement », « enrochement », « infiltration » et « PR_DC » sont attendus.

Le terme PR_DC correspond au nom usuel des ouvrages de rétention de type décanteur.

Les définitions des termes « seuil de franchissement », « enrochement », « infiltration » sont précisées dans la note complémentaire Aqua Terra.

Demande 11 - Des précisions sur les modalités de réalisation des ouvertures de pistes sont attendues (contre-pentage contre talus, merlons naturels, enrochement des fils d'eau ?...).

Les pistes sont réalisées conformément aux règles de construction suivantes :

- Contre-pentage côté talus avec un dévers minimum de 2% ;
- Afin de minimiser la largeur de la piste et donc les défrichements, réalisation d'un merlon, si possible naturel, de minimum 0.5 m de hauteur pour assurer la sécurité des usagers.

Demande 12 - Le plan de suivi des ouvrages de gestion des eaux est attendu.

Un registre de surveillance des ouvrages de gestion des eaux sera tenu à jour. L'ensemble du dispositif de gestion des eaux sera régulièrement contrôlé et toute anomalie constatée fera l'objet d'une action corrective immédiate.

6. Présentation du schéma de réhabilitation

Demande 13 - Le dossier indique que le top soil sera régalé sur les plateformes (uniquement). Une justification des zones laissées sans couvertures végétales et ayant fait l'objet d'un défrichement, notamment sur les pistes est attendue. Le devenir du top soil issu du défrichement des pistes doit être explicité.

Concernant les plateformes de sondages hélicoportés, le top soil sera remis en place.

Les sondages terrestres et leurs accès, étant localisés à proximité du site minier de Pinpin, les mesures suivantes, appliquées dans le cadre de l'exploitation, seront réalisées dans le cadre des travaux de recherches :

- Récupérer le topsoil des zones défrichées et utilisation rapide de celui-ci en vue de la revégétalisation des zones à réhabiliter dans le cadre de l'exploitation ;
- Veiller à ne pas épandre du topsoil issu de zones infestées par les fourmis envahissantes et assurer la sensibilisation du personnel à cet effet. En ce sens, le topsoil issu des zones contaminées par des espèces envahissantes sera remis en place.

7. Reportage photographique

Demande 14 - Le reportage photographique doit être complété avec des prises de vue des plateformes présentant un enjeu environnemental, notamment lorsqu'elles sont implantées :

- Sur des pentes supérieures à 20°,
- Ou dans le maquis dense ou paraforestier,
- Ou dans la végétation dont la hauteur est supérieure à 2 mètres,
- Ou situé à moins de 10 mètres d'un cours d'eau.

De plus le reportage photographique comprend les projets de pistes à ouvrir implantés sur des pentes supérieures à 15° (27%).

Une liste de l'ensemble des sondages concernés par le reportage photographique est attendue.

Une sélection cartographique des sondages remplissant au moins un des critères listés dans la demande 14 a été réalisée. Les sondages sélectionnés ont fait l'objet d'une confirmation terrain de leur sensibilité au vu des enjeux environnementaux.

La liste des sondages sélectionnés par analyse cartographique est fournie au format SIG avec la confirmation terrain de leur sensibilité et la référence des photographies illustrant l'impact local.

Le reportage photographique illustrant l'impact local des plateformes présentant un enjeu environnemental est fourni au format numérique.

Conformément à la circulaire du 30 janvier 2018 relative aux demandes d'autorisation de travaux de recherche, le reportage photographique des projets de piste est intégré dans le reportage photographique illustrant l'impact global qui a été transmis dans la demande initiale.

8. Données numériques

Demande 15 - En complément des données déjà transmises, il est demandé de transmettre les photos du reportage photographique, ainsi qu'au format shapefile les données suivantes :

- la couche des pentes
- la couche des ouvrages de gestion des eaux existants
- la couche des sondages historiques

Les éléments suivants sont fournis au format numérique en pièce jointe à la présente note :

- Couche des pentes générées sur la base de la topographie du 31/12/2017 ;
- Couche des ouvrages de gestion des eaux de Janvier 2018 utilisée pour l'élaboration de la demande de travaux de recherches ;
- Couche des sondages historiques ;
- Couche de la faisabilité d'analyse de la faisabilité des accès ;
- Couche de sélection cartographique des sondages sensibles ;
- Couche des modifications apportées au programme de sondage ;
- Couche des modifications apportées aux accès ;
- Couches relatives à la mise à jour de la gestion des eaux conformément aux modifications des travaux de recherches ;
- Couche des sondages sélectionnés pour la vérification de leur sensibilité ;
- Reportage photographique.

**Note complémentaire à la demande d'autorisation de
défrichement et de dérogation pour la destruction d'espèces
endémiques, rares ou menacées**

-

**Demande d'autorisation de travaux de recherches sur les
sites miniers de Pinpin 1A et Pinpin 1B**

-

Centre minier de Poya

-

Commune de Poya, Province Sud

Référence du document	2018/PRM/EC/016	
Auteur	Département Permitting – Emilie CHEYPE	
Vérificateur	Direction Support aux Opérations - ECo	
Date	16/10/2018	

Sommaire

Rappel du contexte.....	3
1. Réponses NMC aux demandes de compléments	4
2. Formulaire de demande d'autorisation de défrichement.....	6
3. Cartes des défrichements nécessaires à la réalisation des travaux de recherches	19
4. ANNEXES.....	25

Table des annexes

ANNEXE 1 : Copie de la pièce d'identité en cours de validité du responsable de projet	25
ANNEXE 2 : Délégation de signature	26

Rappel du contexte

Afin de disposer des autorisations administratives nécessaires à la poursuite de son activité à court terme sur son site minier de Pinpin, situé sur la commune de Poya et à cheval sur la Province Nord et la Province Sud, NMC a transmis, le 2 mai 2018 à la DIMENC, une demande de travaux de recherches pour la réalisation de 206 sondages terrestres et 18 sondages héliportés.

Ce programme de recherche est indispensable à l'élaboration :

- De la séquence minière de la deuxième phase quinquennale dans le cadre de l'exploitation du site minier de Pinpin 1B autorisée par l'arrêté n°2173-2013/ARR/DIMENC du 13 septembre 2013 ;
- D'une nouvelle demande d'autorisation d'exploitation afin de poursuivre l'activité sur le centre minier de Poya dans les mois à venir.

Les compléments à apporter en vue d'obtenir la recevabilité du dossier ont été formalisés par courrier n°CS18-3160-SMC-2165/DIMENC en date du 13 septembre 2018 concernant les travaux situés en Province Sud. Ainsi, NMC a réalisé une nouvelle analyse de son projet ayant donné lieu à des modifications. La demande de travaux de recherche concerne désormais la réalisation de 168 sondages par voie terrestre et 25 par voie héliportée dont 157 forages terrestres et 24 forages héliportés en Province Sud.

La présente note constitue les réponses de NMC aux compléments demandés dans le cadre de la demande de défrichement et de dérogation relative aux espèces protégées par courriers n°CS18-3160-SMC-2165/DIMENC en date du 13 septembre 2018.

1. Réponses NMC aux demandes de compléments

Demande 1 – une incohérence est relevée en p.55 dans laquelle il est indiqué que les travaux seront réalisés sur des pentes inférieures à 30° alors que la demande de défrichement indique que les terrains sont situés sur des pentes supérieures ou égales à 30°.

Une première optimisation, prenant en considération le critère pente, a été réalisée par le bureau d'étude lors de sa mission de terrain réalisée les 1^{er} et 2 mars 2018. Comme indiqué dans la notice d'impact (rapport Aqua Terra n°006/18 du 26/04/2018) en p.55, au niveau des travaux, les pentes sont inférieures à 30°. Il y a effectivement une erreur dans le formulaire de demande de défrichement initiale.

Le programme de travaux de recherches a fait l'objet d'une révision suite au point soulevé quant à la faisabilité de plusieurs ouvertures de piste. En conséquence, une actualisation du formulaire de demande de défrichement, intégrant la correction de cette erreur, est disponible au chapitre 2 de la présente note complémentaire.

Demande 2 – L'analyse réglementaire du statut des espèces avifaunes, myrmécofaunes, herpétofaunes inventoriées dans la zone d'étude est attendue. Préciser les ERM présentes sur le site, indiquer leurs statuts réglementaires et mentionner l'impact ou le non impact des travaux sur ces espèces.

L'analyse réglementaire du statut des espèces avifaunes, myrmécofaunes, herpétofaunes inventoriées dans la zone d'étude est disponible dans le **Tableau 1**.

Les chantiers étant mobiles et de petite envergure, l'impact sur la faune est faible. En effet, pendant la réalisation des travaux dans un secteur, la faune fuira et se réfugiera dans les niches écologiques alentours avant de reprendre possession des lieux à la fin de la foration.

Tableau 1 : Analyse réglementaire du statut des espèces avifaunes, myrmécofaunes, herpétofaunes

Sous-famille	Genre espèce	Endémisme	100 EEE les plus néfastes au monde	Ordre de priorité CEN	UICN	PN	PS
Dolichoderinae	<i>Iridomyrmex cf. calvus</i>	End			Pas de statut de protection		
	<i>Leptomyrmex geniculatus</i>	End					
	<i>Leptomyrmex pallens</i>	End					
	<i>Ochetellus cf. glaber</i>	End					
Ectatominae	<i>Rhytidoponera</i> PIN1	End					
Formicinae	<i>Anoplolepis gracilipes</i>	Inv		4			

Sous-famille	Genre espèce	Endémisme	100 EEE les plus néfastes au monde	Ordre de priorité CEN	UICN	PN	PS
	<i>Brachymyrmex obscurior</i>	Int			Pas de statut de protection		
	<i>Brachymyrmex</i> PIN1	End					
	<i>Camponotus gambeyi</i>	End					
	<i>Camponotus hoplites</i>	End					
	<i>Paratrechina longicornis</i>	Int					
	<i>Polyrhachis guerini</i>	End					
Myrmicinae	<i>Monomorium floricola</i>	Int			Pas de statut de protection		
	<i>Monomorium</i> PIN1	End					
	<i>Pheidole</i> PIN1	End					
	<i>Pheidole</i> PIN2	End					
	<i>Solenopsis geminata</i>	Inv	x	3			
	<i>Tetramorium</i> cf. <i>bicarinatum</i>	End			Pas de statut de protection		
	<i>Tetramorium</i> cf. <i>pacificum</i>	End					
	<i>Tetramorium</i> PIN1	End					
	<i>Wasmannia auropunctata</i>	Inv	x	4			
Ponerinae	<i>Odontomachus simillimus</i>	End			Pas de statut de protection		

Endémisme : informe sur le domaine biogéographique de l'espèce – endémique (End), autochtone (Aut), introduite (Int) en Nouvelle-Calédonie ou invasive (Inv) inscrites sur la liste du CEN et/ou sur la liste 100 Espèces Exotiques Envahissantes parmi les plus néfastes au monde. Une sélection de la Global Invasive Species Database ISSG

Demande 3 - La proposition des mesures de compensations spécifiques à cette demande d'autorisation de défrichement est attendue

Les travaux de recherches à l'origine de la présente demande de défrichement sont indispensables à l'élaboration :

- De la séquence minière de la deuxième phase quinquennale dans le cadre de l'exploitation du site minier de Pinpin 1B autorisée par l'arrêté n°2173-2013/ARR/DIMEN du 13 septembre 2013;
- D'une nouvelle demande d'autorisation d'exploitation à venir afin de poursuivre l'activité sur le centre minier de Poya dans les mois à venir.

Ainsi, des projets d'exploitation seront définis sur la base des résultats obtenus lors de cette campagne de sondages. Des mesures compensatoires seront alors proposées pour la mise en œuvre de ces projets à venir. En conséquence, les zones défrichées dans le cadre des travaux de recherches et non intégrées à un projet minier feront l'objet d'un plan de réhabilitation qui sera déterminé en fonction de leurs superficies.

En parallèle, les travaux de recherches étant localisés à proximité des sites miniers de Pinpin 1 A et Pinpin 1B, NMC assurera la collecte préalable de graines et de plantules d'espèces dites sensibles pour assurer leur mise en production.

2. Formulaire de demande d'autorisation de défrichement

Le programme de travaux de recherches a fait l'objet d'une révision suite au point soulevé quant à la faisabilité de plusieurs ouvertures de piste. Une actualisation du formulaire de demande de défrichement et de dérogation relative aux espèces protégées ainsi que les cartes illustrant les défrichements demandés sont disponibles en page 7 à 24.

Réf : F16018.02

Direction de l'Environnement (DENV)
Centre administratif de la province Sud
(CAPS)

Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

FORMULAIRE D'AUTORISATION, DE DÉCLARATION ET/OU DE DÉROGATION RELATIVES AUX DÉFRICHEMENTS, AUX ÉCOSYSTÈMES ET AUX ESPÈCES PROTÉGÉES

* Cocher le(s) type(s) de démarche concernée :

Au titre des articles 431-1 et suivants du code de l'environnement de la Province Sud :

☒ **DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT**

☐ **DÉCLARATION DE DÉFRICHEMENT**

Au titre des articles 233-1 et suivants du code de l'environnement de la Province Sud :

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE AUX ÉCOSYSTÈMES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL**

Au titre des articles 240-1 et suivants du code de l'environnement de la Province Sud :

☒ **DEMANDE DE DÉROGATION RELATIVE AUX ESPÈCES PROTÉGÉES (ENDÉMIQUES, RARES OU MENACÉES)**

ATTENTION

Dossier établi en deux (2) exemplaires papiers accompagnés d'une (1) version numérique à déposer contre récépissé de dépôt ou à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention du président de l'Assemblée de province.

Direction de l'Environnement

Service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets (SICIED)

Centre administratif de la province Sud

Pour tout renseignement, contacter le SICIED

Tél : 20 34 00 Courriel : denv.contact@province-sud.nc

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° DE DOSSIER : _____ DATE DE DÉPÔT (jj/mm/aaaa): _____

TAMPON :

IDENTITÉ DU DEMANDEUR

☐ Vous êtes un particulier

- * N° de carte d'identité : _____ ou N° de passeport : _____
- * Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur
- * Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____
- * Prénom(s) : _____

À joindre : copie de la pièce d'identité en cours de validité

☒ Vous êtes une personne morale

- * Raison sociale ou appellation commerciale : Nickel Mining Compagny (NMC)
- * ☒ N° de Ridet ☐ N° RC ☐ N° RM : 8 1 3 98 0001
- ☐ Aucun numéro attribué

Représentant légal :

- * Civilité : ☐ Madame ☒ Monsieur
- Nom de naissance : _____
- * Nom de famille : _____
- * Prénom(s) : _____

Responsable de projet (si différent du représentant légal) :

- * Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur
- * Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____
- * Prénom(s) : _____
- * Fonction : _____

À joindre : copie des statuts enregistrés, copie extrait K-bis récent, pièce justifiant la qualité en tant que représentant du demandeur, copie de la pièce d'identité en cours de validité du responsable de projet

* Vous êtes une collectivité publique

- ☐ Oui ☐ Non

À joindre : acte habilitant le demandeur à déposer la demande

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

- * Adresse de correspondance : 85 avenue du Général de Gaulle
- Complément d'adresse : Immeuble Carcopino 3000
- Boîte postale : BP 66
- * Code postal et libellé : 98 800
- * Téléphone (fixe et/ou mobile) : _____
- Courriel : _____ Fax : _____
- * Commune : Nouméa
- * Pays : NouvelleCalédonie

Direction de l'Environnement (DENV)

6, route des Artifices
B.P. L1 – 98849 Nouméa Cedex
Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

SITUATION FONCIÈRE

* Localisation du ou des terrains

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales contigües appartenant à un même propriétaire.

Les informations et plans fournis doivent permettre à l'administration de localiser précisément le ou les terrains concernés par le projet.

N° de rue ou route : _____ Rue ou route : _____

N° de lot : _____ Lotissement : _____ Quartier : _____

Code postal : _____ Commune : POYA

* Références cadastrales (si le projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, merci de toutes les identifier)

Numéro d'inventaire cadastral (NIC) :

5263 - 687889 ; 3231 - 234300 ; 3231 - 930000 ; | | | | | | | | | | | | | | | |

Sections cadastrales : POYA-ADIO / MOINDAH / ME MAOYA

Superficie du ou des terrains : 18.699,70 m² ; 11.859,60 m² ; 42.279,80 m² ; _____ m² ; _____ m²

Servitudes privées d'accès : ☐ Oui ☒ Non

* Emplacement

- ☐ Sur le domaine provincial public maritime
- ☐ À l'intérieur d'une aire protégée
- ☐ Sur le domaine provincial (hors domaine public maritime et aire protégée)
- ☐ Sur une zone d'aménagement concertée
- ☐ En dehors du domaine provincial
- ☒ Autre (à préciser) : Concessions minières NMC (SMMO 86, PINPIN 1A, PINPIN 1B)

Plan d'urbanisme directeur (PUD)

Commune : POYA

Version du PUD : Version enquête publique - Délibération 91-2016/APS du 17 février 2017

Zonage(s) : Zone naturelle d'exploitation minière

*** DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU PROJET**

La société Nickel Mining Company (NMC) souhaite améliorer la connaissance des ressources disponibles sur son centre minier de Poya par la réalisation de travaux de recherches terrestres et héliportés localisés sur les concessions minières "SMMO 86", "PINPIN 1A" et "PINPIN 1B".

Dans le cadre de cette campagne, du défrichement sera nécessaire pour la réalisation des plateformes de sondages héliportés et des accès aux sondages terrestres.

En parallèle de la présente, une demande d'autorisation de travaux de recherches (DTR) a été adressée à la DIMENC. Les travaux de recherches sont planifiés au 2ème semestre 2018. Néanmoins, compte tenu des délais, la date prévisionnelle de début des travaux est amenée à changer.

*** Dates prévisionnelles de réalisation du projet**

Du (jj/mm/aaaa) 04/06/2018 au (jj/mm/aaaa) 29/12/2018

TYPOLOGIE DES IMPACTS ET EMPRISE DU PROJET

* **Défrichement** ☒ Oui ☐ Non (si oui, répondre aux éléments ci-après)

(Définition : toute opération qui a pour effet de supprimer la végétation d'un sol et d'en compromettre la régénération naturelle, notamment l'enlèvement des couches organiques superficielles du sol)

* **Surface d'impact du défrichement**

- ☒ < 10 ha
☐ 10 ha < surface < 30 ha
☐ > 30 ha

* **Caractéristique du défrichement**

- ☒ Terrain situé au-dessus de 600 mètres d'altitude
☐ Terrain situé sur les pentes supérieures ou égales à 30°
☒ Terrain situé sur les crêtes et les sommets, dans la limite d'une largeur de 50 mètres de chaque côté de la ligne de partage des eaux
☐ Terrain situé sur une largeur de 10 mètres le long de chaque rive des rivières, des ravins et des ruisseaux

* **Impact sur écosystème d'intérêt patrimonial (EIP)**

- ☐ Direct (si impact direct ou indirect, $\Rightarrow$
☐ Indirect préciser le type d'EIP)
☒ Aucun impact direct ou indirect sur un EIP

* **Type(s) d'EIP concerné(s)**

- ☐ Forêt humide
☐ Forêt sèche
☐ Mangrove
☐ Récif de plus de 100 m²
☐ Herbier de plus de 100 m²

* **Atteinte sur une ou plusieurs espèces endémiques, rares ou menacées** ☒ Oui ☐ Non

* **Construction / lotissement** ☐ Oui ☒ Non

- ☐ < 3 000 m²
☐ 3 000 m² < SHON $\leq$ 6 000 m² SHON = _____ m²
☐ 6 000 m² < SHON $\leq$ 20 000 m²
☐ > 20 000 m²

Définition :

La surface de plancher hors-œuvre brute (SHOB) d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de la construction.

La surface de planche hors-œuvre nette (SHON) d'une construction est égale à la SHOB après déduction :

- Des surfaces de plancher hors-œuvre des combles et des sous-sols non aménageables pour l'habitation ou pour des activités à caractère professionnel, artisanal, industriel ou commercial,
- Des surfaces de plancher hors-œuvre des toitures terrasses, des balcons, des loggias ainsi que des surfaces non closes situées au rez-de-chaussée ;
- Des surfaces de plancher hors-œuvre des bâtiments aménagés en vue du stationnement des véhicules.)

(Pour les demandes relatives aux écosystèmes d'intérêt patrimonial)

This image shows a full page of blank, lined paper. It features approximately 20 evenly spaced horizontal grey lines across its entire width, providing a guide for handwriting or typing. The paper itself is a clean, off-white color.

* SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'EXÉCUTION DES OPÉRATIONS

Moyens matériels :

- 1 pelle rétro et 1 camion articulé pour la réalisation des travaux préparatoires
- 2 sondeuses terrestres pour la réalisation de la foration
- 1 sondeuse hélicoptère pour la réalisation de la foration
- 1 hélicoptère de levage pour la réalisation des opérations de levage

Moyens humains :

La campagne de sondage sera réalisée par des équipes sous-traitantes et suivie par le personnel de la NMC. Le chantier comprendra un effectif de 20 personnes (sous-traitants : opérateurs, techniciens, chefs d'équipes et personnel de la NMC).

Le projet de travaux de recherche a fait l'objet d'une première optimisation sur la base de l'inventaire floristique réalisé dans le cadre de l'élaboration de la demande par le bureau d'étude AquaTerra :

Réduction du linéaire de piste (- 865 m)

Suppression de 5 sondages

9 sondages initialement prévus en terrestres passés en hélicoptés

Suite à cette phase d'optimisation, NMC a déposé une première demande pour le défrichement d'une superficie totale de 2.46ha.

Dans le cadre de l'instruction de la demande de travaux de recherches, NMC a réalisé une nouvelle analyse du projet suite à une demande de compléments. Le projet initial a ainsi fait l'objet de modifications entraînant une réduction supplémentaire des impacts :

Réduction du linéaire de piste (- 2 243 m)

Suppression de 30 sondages terrestres et 1 sondage hélicopté

8 sondages initialement prévus en terrestres passés en hélicoptés

En conséquence, NMC présente une nouvelle demande pour le défrichement d'une superficie totale de 1.83ha tel qu'illustré sur les cartes 1 à 6 jointes au présent formulaire.

Lors de la réalisation des travaux, les mesures d'évitement suivantes seront mises en application :

Déplacement dans la mesure du possible des sondages sur les zones à faible couvert végétal;

Balisage des espèces protégées préalable aux travaux préparatoires lors d'une reconnaissance préalable aux travaux par les équipes environnement NMC;

Adaptation des tracés de piste et déplacement dans la mesure du possible des sondages afin de réduire l'impact sur les espèces protégées et les espèces non protégées mais identifiées comme rares et menacées;

A la fin des travaux, les mesures de réduction suivantes seront mises en application :

Remise en place des terres de découvertes et débris de végétaux (sans compactage) dans les zones à défricher

Mesures de compensation proposées :

Des mesures de compensation seront proposées en fonction des projets d'exploitation à venir (demande

Autres mesures : déjà intégrées dans les différents arrêtés concernant les sites de Pinpin1A et Pinpin1B : plan de réhabilitation, plan de restauration et plan de conservation (en cours) de l'espèce *Polyscias gracilipes* sp. nov. ined.

FINALISATION DE LA DEMANDE

(Cases à cocher)

* À ma connaissance, les terrains et/ou objets de la demande ☐ ont été parcourus par un incendie durant les dix années précédant celle de la présente demande ☒ n'ont pas

* ☒ J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées dans la présente demande.

* ☒ J'atteste avoir pris connaissance des conditions réglementaires liées à ma demande prévues dans le code de l'environnement de la province Sud aux articles :

- 233-1 et suivants (pour les autorisations de réalisation de programme ou projet susceptible d'avoir un impact environnemental sur un écosystème d'intérêt patrimonial)
- 240-1 et suivants (pour les dérogations relatives aux espèces protégées)
- 431-1 et suivants (pour les autorisations et déclarations de défrichements)

* Fait à Nouméa, le (jj/mm/aaaa) 16/10/2018

* Signature du demandeur :

Insérer un signature

Envoyer

Toute déclaration fausse ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 819 000 F d'amende)

*Champs obligatoires

Direction de l'Environnement (DENV)

6, route des Artifices
B.P. L1 – 98849 Nouméa Cedex
Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

DOCUMENTS À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT (1/2)

Colonne
réservée à
l'administration

Pièces communes à tout type de demande

- Formulaire de demande et tableur(s) Excel annexe(s) dûment complétés
- Copie des titres de propriété ou attestation notariée
- La ou les feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et sur laquelle/lesquelles le demandeur indiquera précisément les limites de la zone à défricher ou concernée par les travaux ou projet de travaux
- Un ou plusieurs plans de situation à l'échelle appropriée indiquant : (voir tableau page suivante)
 - La localisation des terrains concernés
 - Les limites de parcelles
 - La topographie et l'hydrographie du site
 - Les limites des milieux inventoriés
 - Les limites des écosystèmes d'intérêt patrimonial
 - La localisation des espèces protégées, rares et menacées
 - Les enjeux environnementaux de la zone d'étude
 - Les terrains à défricher
 - La distance entre les travaux et les écosystèmes concernés
 - La position des aménagements et ouvrages divers envisagés
 - Les mesures de compensation

Si le demandeur est une personne physique

- Copie de la pièce d'identité en cours de validité du demandeur
- Pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains en cause si ce dernier n'est pas le demandeur

Si le demandeur est une personne morale autre qu'une collectivité publique

- Copie de la pièce d'identité en cours de validité du responsable de projet
- Copie des statuts enregistrés ou toutes autres pièces justifiant de l'existence légale de la personne morale
- Copie d'un extrait K-Bis établi depuis moins de 2 ans pour les sociétés
- Pièce(s) justifiant que le demandeur a qualité pour présenter la demande (délibération du Conseil d'Administration, statuts de la société indiquant les pouvoirs du P.D.G. ou du gérant, ...)

Si le demandeur est une collectivité publique (province Sud non comprise)

- Acte habilitant le demandeur à déposer la présente demande

DOCUMENTS À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT (2/2)

Pièces communes aux demandes d'autorisation de défrichement et d'impact sur écosystème d'intérêt patrimonial

- Étude d'impact établie conformément aux articles 130-3 et 130-4 du code de l'environnement de la province Sud
- Description des limites et coordonnées GPS (référentiel RGNC-91/Lambert) certifié par un géomètre professionnel, pour l'ensemble de la parcelle concernée par le projet dans sa globalité
- Échéancier prévisionnel des travaux

Pièces spécifiques aux dérogations relatives aux espèces protégées

- Pour chaque espèce protégées (faune et flore), sont consignées sous forme de base de données numérique au minimum les informations suivantes : famille, genre, espèce, sous-espèce, coordonnées (X,Y), quantité, date du relevé.

Pièces spécifiques aux déclarations de défrichement

- Notice d'impact établie conformément à l'article 130-5 du code de l'environnement et à la délibération BAPS n° 191-2010 relative au contenu des notices d'impacts prévues par le code de l'environnement

Attention : Les cartes et données numériques demandées doivent être exploitables par Excel et par le système d'information géographique provincial (MapInfo) dans le système RGNC-91-93 projection Lambert - Nouvelle-Calédonie.

Colonne
réservée à
l'administration

Types de demandes nécessitant de joindre des plans de situations

Cas 01	Autorisation et déclaration de défrichement
Cas 02	Autorisation d'impact sur écosystème d'intérêt patrimonial
Cas 03	Autorisation de défrichement et d'impact sur écosystème d'intérêt patrimonial
Cas 04	Autorisation de défrichement et dérogation relative aux espèces endémiques, rares ou menacées
Cas 05	Autorisation d'impact sur écosystème d'intérêt patrimonial et dérogation relative aux espèces endémiques, rares ou menacées
Cas 06	Autorisation de défrichement , d'impact sur écosystème d'intérêt patrimonial et dérogation relative aux espèces endémiques, rares ou menacées

Documents cartographiques	Cas 01	Cas 02	Cas 03	Cas 04	Cas 05	Cas 06
Localisation des terrains concernés	X	X	X	X	X	X
Limites de parcelles	X	X	X	X	X	X
Topographie et hydrographie du site	X		X	X		X
Limites des milieux inventoriés	X	X	X	X	X	X
Limites des écosystèmes d'intérêt patrimonial		X	X		X	X
Localisation des espèces protégées, rares et menacées				X	X	X
Enjeux environnementaux de la zone d'étude	X	X	X	X	X	X
Terrains à défricher	X		X	X		X
Distance entre les travaux et les écosystèmes concernés		X	X		X	X
Position des aménagements et ouvrages divers envisagés		X	X		X	X
Localisation des mesures de compensation	X	X	X	X	X	X

Direction de l'Environnement (DENV)

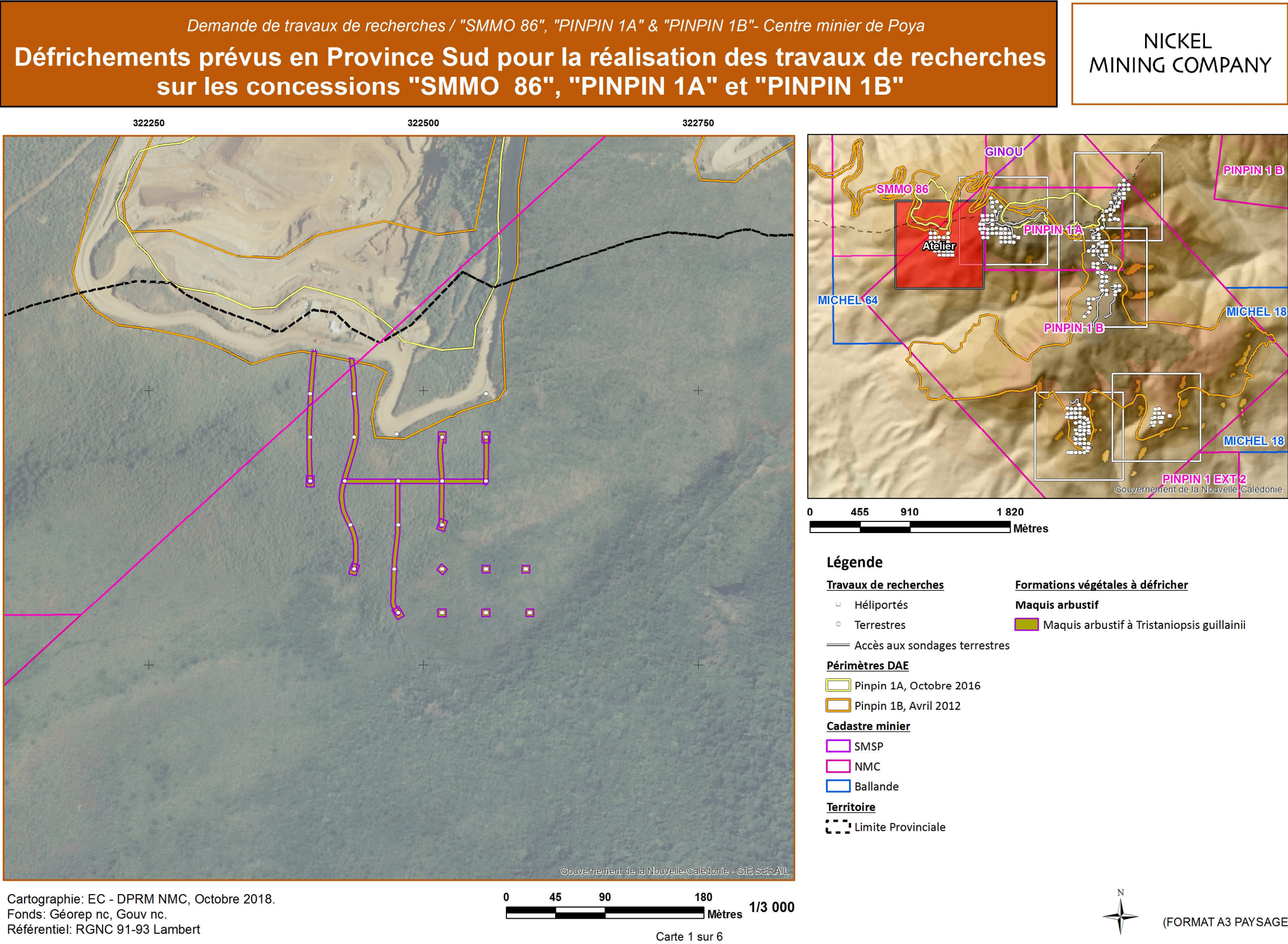
6, route des Artifices

B.P. L1 – 98849 Nouméa Cedex

Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06

denv.contact@province-sud.nc

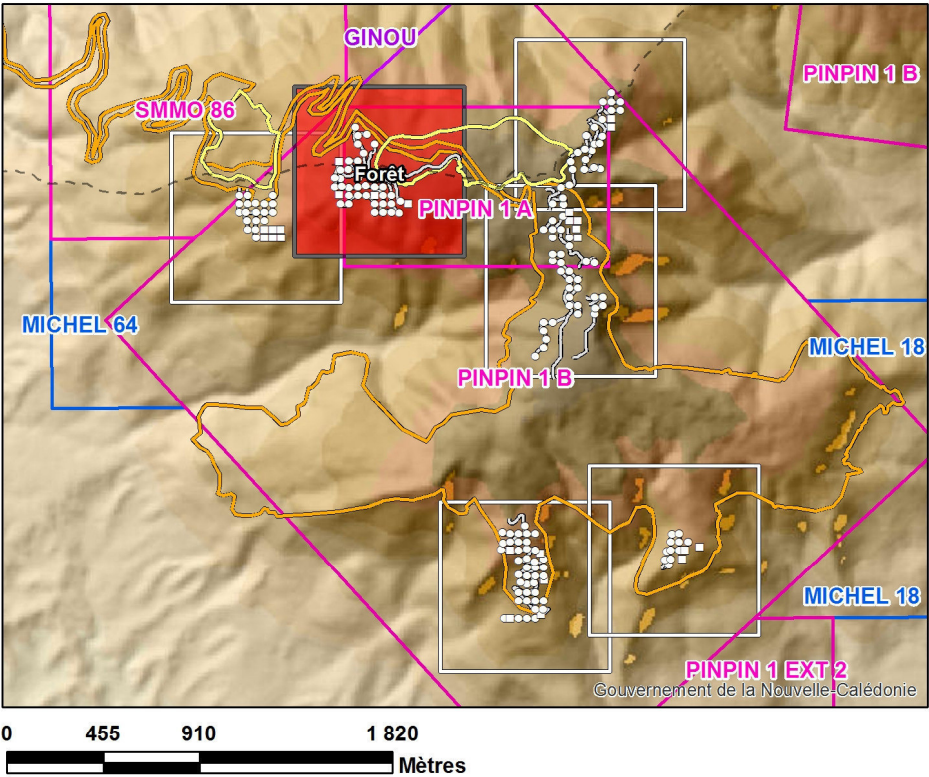
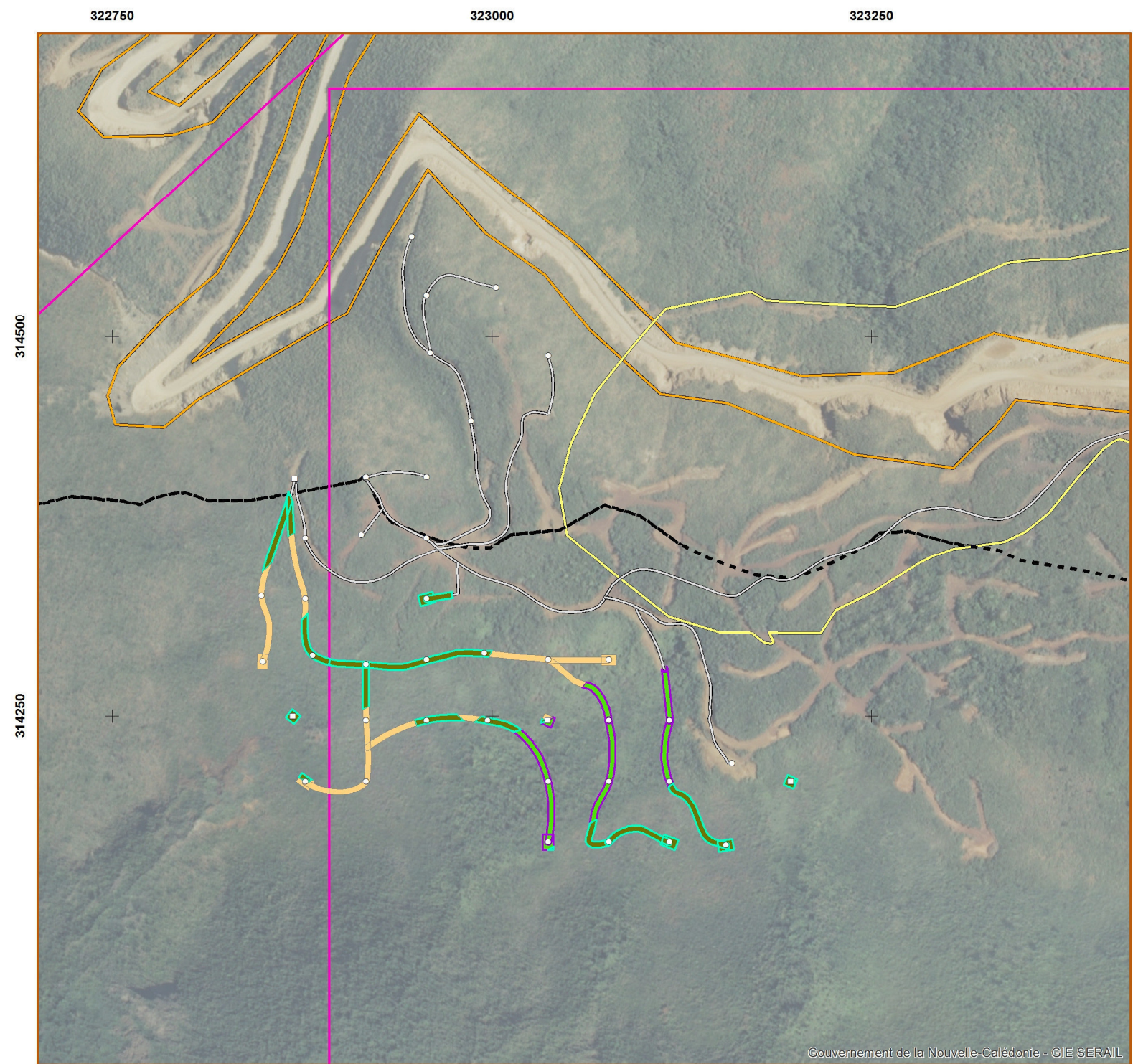
3. CARTES DES DEFRICHEMENTS NECESSAIRES A LA REALISATION DES TRAVAUX DE RECHERCHES



Demande de travaux de recherches / "SMMO 86", "PINPIN 1A" & "PINPIN 1B"- Centre minier de Poya

Défrichements prévus en Province Sud pour la réalisation des travaux de recherches
sur les concessions "SMMO 86", "PINPIN 1A" et "PINPIN 1B"

NICKEL
MINING COMPANY



Légende

Travaux de recherches

- Hélicoptés
- Terrestres
- Accès aux sondages terrestres

Périmètres DAE

- Pinpin 1A, Octobre 2016
- Pinpin 1B, Avril 2012

Cadastre minier

- SMSP
- NMC
- Ballande

Territoire

- Limite Provinciale

Formations végétales à défricher

Maquis arbustif

- Maquis arbustif fermé à *Tristaniopsis* spp. et *Codia montana*
- Maquis arbustif à paraforestier à *Tristaniopsis* spp. et *Codia montana*

Maquis ligno-herbacé

- Maquis ligno-herbacé fermé à *Tristaniopsis* spp. et *Codia montana*

Cartographie: EC - DPRM NMC, Octobre 2018.
Fonds: Géorep nc, Gouv nc.
Référentiel: RGNC 91-93 Lambert



Carte 2 sur 6

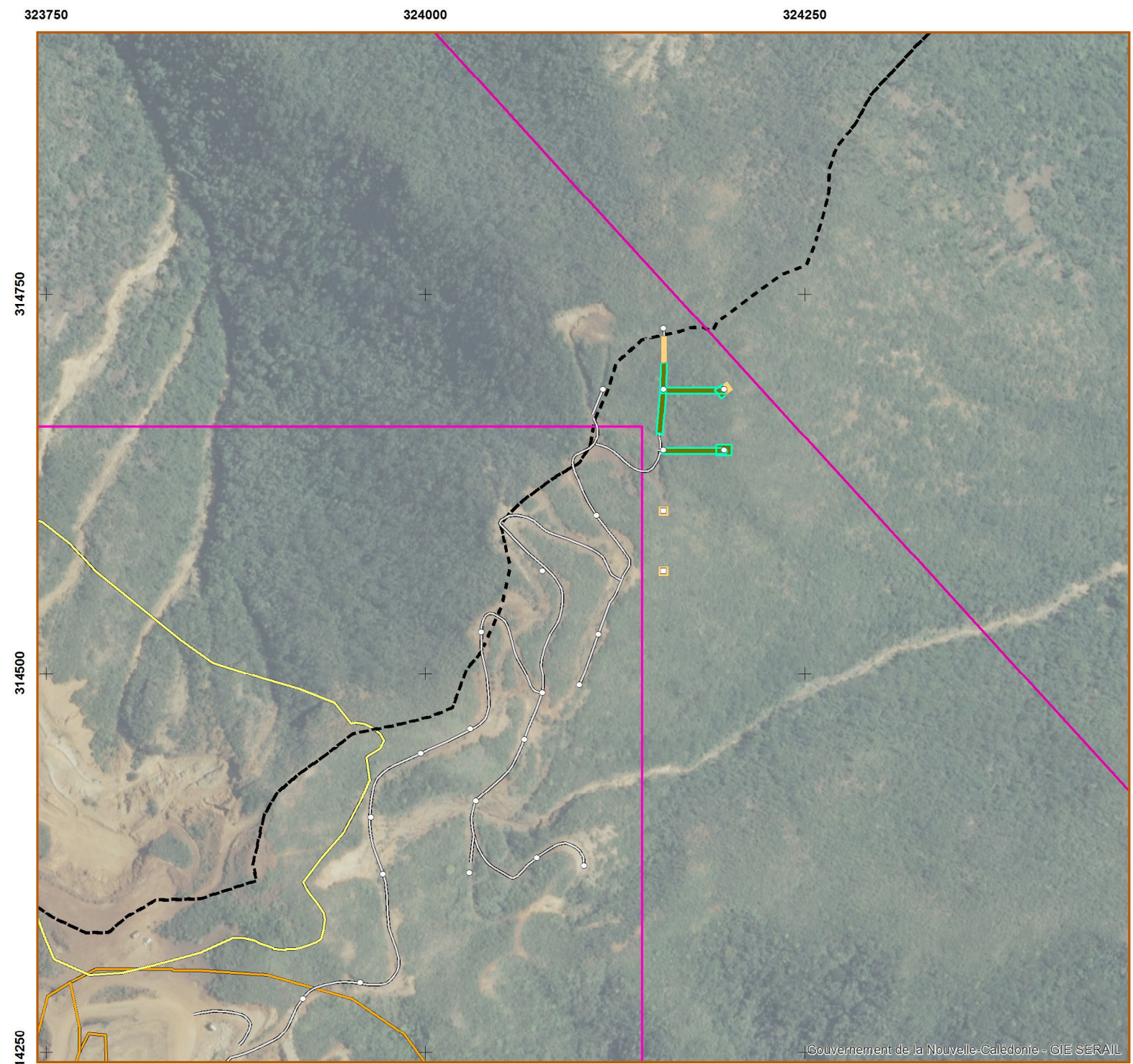


(FORMAT A3 PAYSAGE)

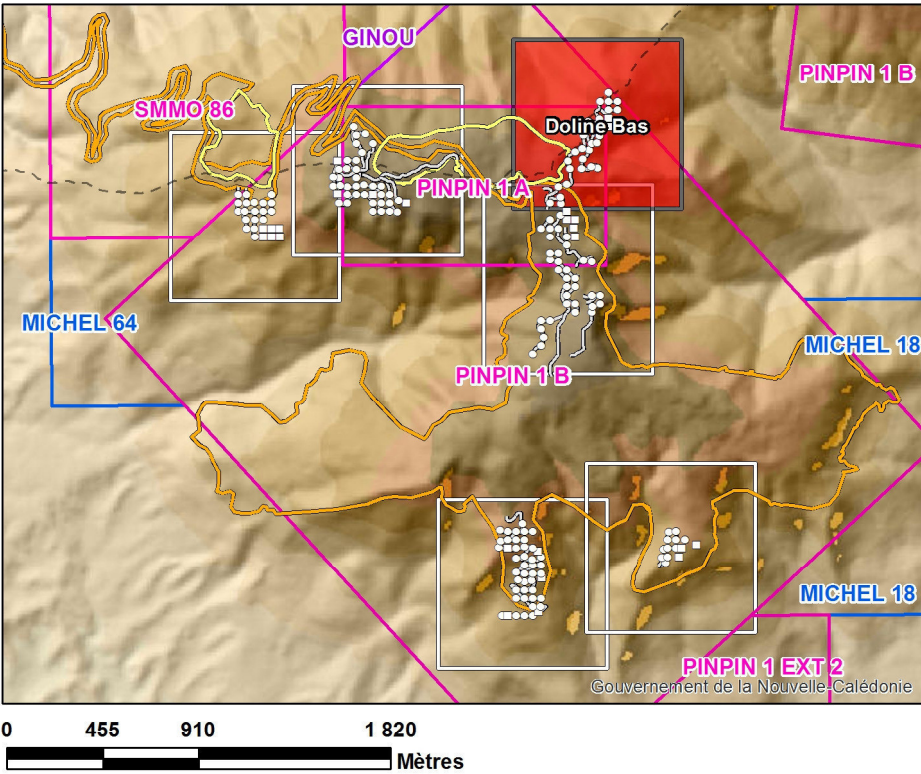
Demande de travaux de recherches / "SMMO 86", "PINPIN 1A" & "PINPIN 1B"- Centre minier de Poya

Défrichements prévus en Province Sud pour la réalisation des travaux de recherches
sur les concessions "SMMO 86", "PINPIN 1A" et "PINPIN 1B"

NICKEL
MINING COMPANY



Cartographie: EC - DPRM NMC, Octobre 2018.
Fonds: Géorep nc, Gouv nc.
Référentiel: RGNC 91-93 Lambert



- Légende**

Travaux de recherches
 - Hélicoptés
 - Terrestres
 - Accès aux sondages terrestres

Périmètres DAE
 - Pinpin 1A, Octobre 2016
 - Pinpin 1B, Avril 2012

Cadastre minier
 - SMSP
 - NMC
 - Ballande

Territoire
 - Limite Provinciale

Formations végétales à défricher

Maquis arbustif
 - Maquis arbustif fermé à *Tristaniopsis* spp. et *Codia montana*

Maquis ligno-herbacé
 - Maquis ligno-herbacé fermé à *Tristaniopsis* spp. et *Codia montana*
-
- 16/10/2018

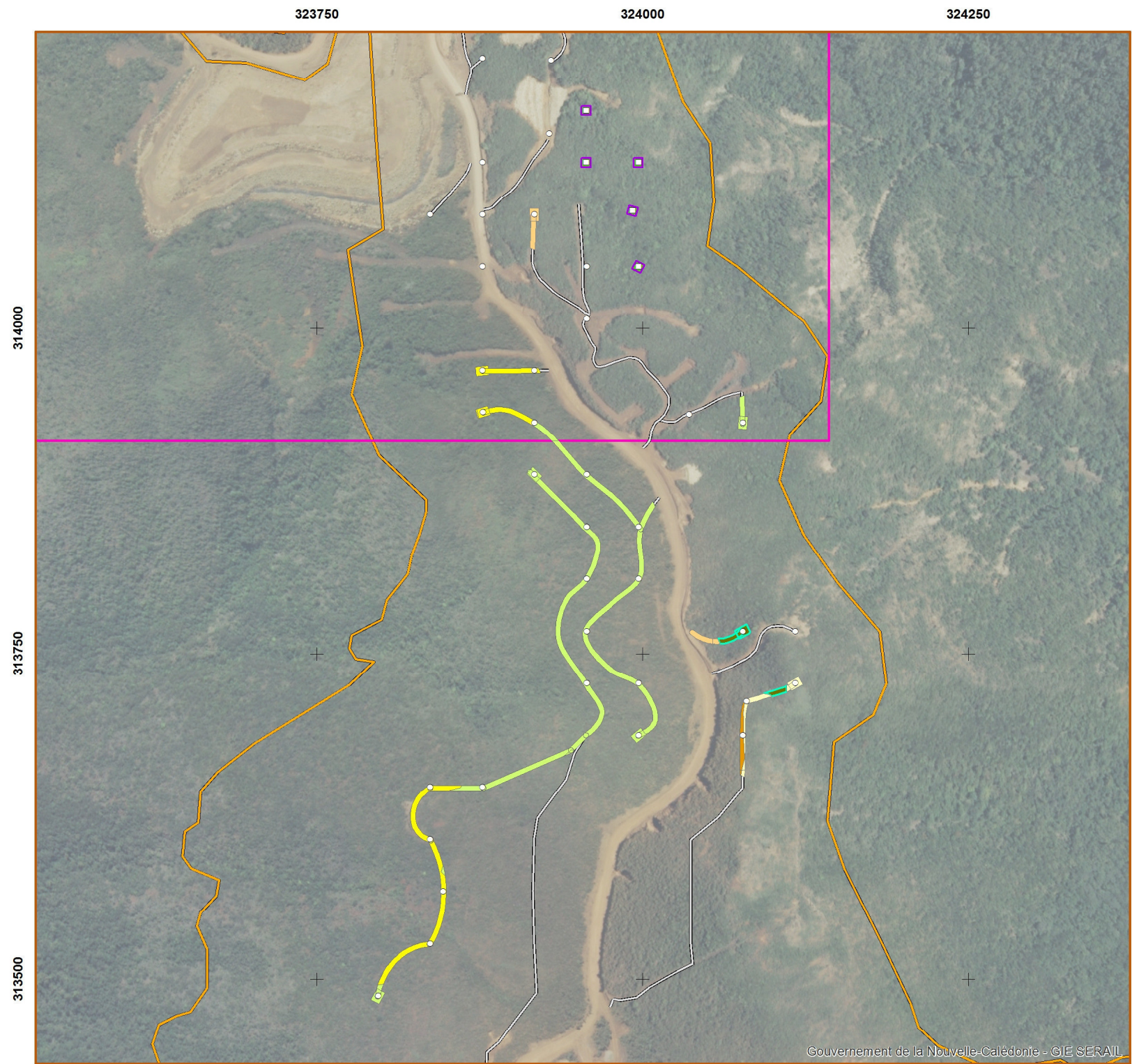
Version 1

Page 21 / 26

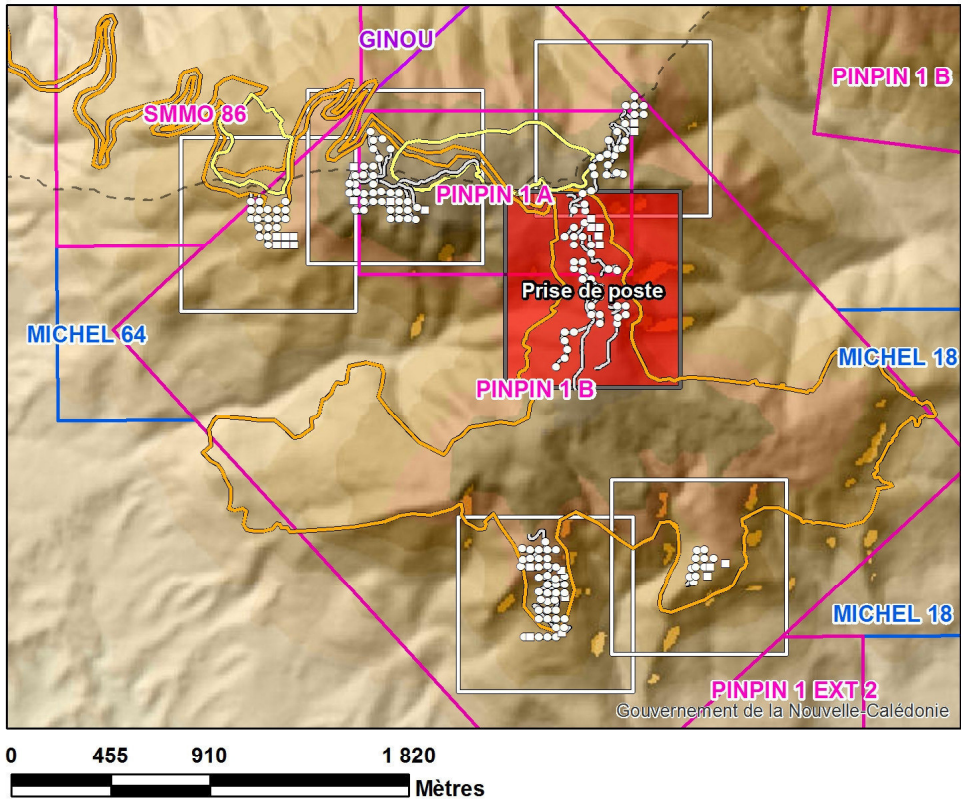
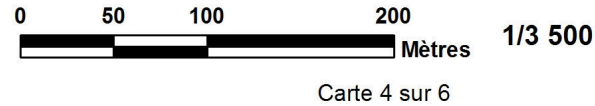
Demande de travaux de recherches / "SMMO 86", "PINPIN 1A" & "PINPIN 1B"- Centre minier de Poya

Défrichements prévus en Province Sud pour la réalisation des travaux de recherches
sur les concessions "SMMO 86", "PINPIN 1A" et "PINPIN 1B"

NICKEL
MINING COMPANY



Cartographie: EC - DPRM NMC, Octobre 2018.
Fonds: Géorep nc, Gouv nc.
Référentiel: RGNC 91-93 Lambert



Légende

Travaux de recherches

- Hélicoptés
- Terrestres
- Accès aux sondages terrestres

Périmètres DAE

- Pinpin 1A, Octobre 2016
- Pinpin 1B, Avril 2012

Cadastre minier

- SMSP
- NMC
- Ballande

Territoire

- Limite Provinciale

Formations végétales à défricher

Maquis arbustif

- Maquis arbustif fermé à *Tristaniopsis* spp. et *Codia montana*
- Maquis arbustif à paraforestier à *Tristaniopsis* spp. et *Codia montana*

Maquis ligno-herbacé

- Maquis ligno-herbacé ouvert
- Maquis ligno-herbacé ouvert à *Tristaniopsis calobuxus* et *Codia montana*
- Maquis ligno-herbacé haut ouvert à *Tristaniopsis calobuxus* et *Codia montana*
- Maquis ligno-herbacé fermé à *Tristaniopsis* spp. et *Codia montana*
- Maquis ligno-herbacé fermé à *Tristaniopsis calobuxus* et *Codia montana*

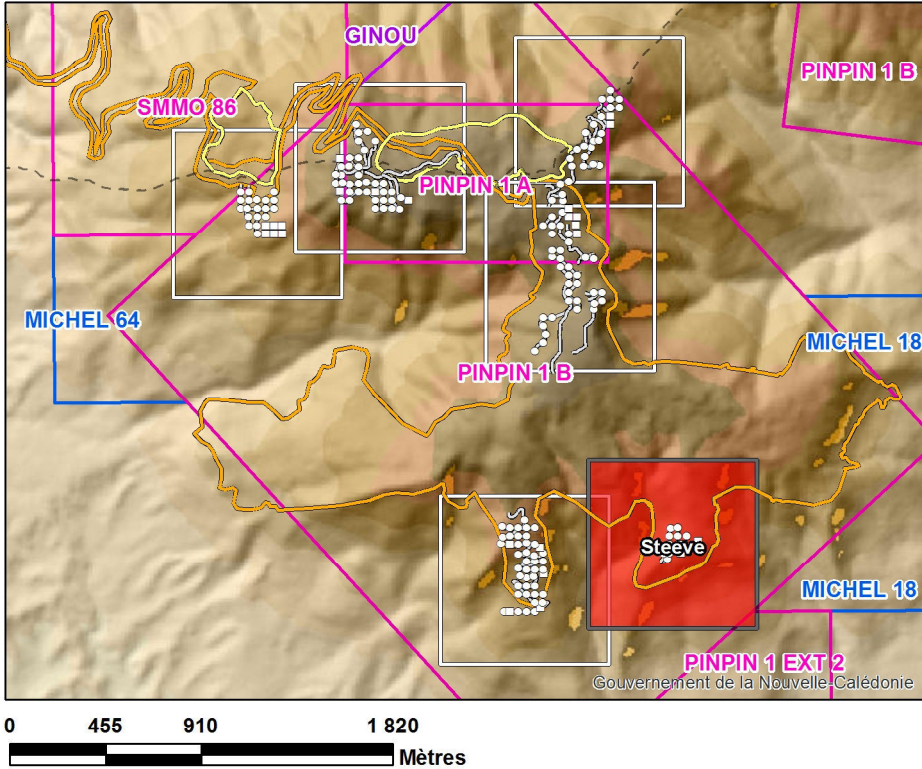


(FORMAT A3 PAYSAGE)

Demande de travaux de recherches / "SMMO 86", "PINPIN 1A" & "PINPIN 1B"- Centre minier de Poya

Défrichements prévus en Province Sud pour la réalisation des travaux de recherches
sur les concessions "SMMO 86", "PINPIN 1A" et "PINPIN 1B"

NICKEL
MINING COMPANY



- Légende**

Travaux de recherches
 - Hélicoptés
 - Terrestres
 - Accès aux sondages terrestres

Périmètres DAE
 - Pinpin 1A, Octobre 2016
 - Pinpin 1B, Avril 2012

Cadastre minier
 - SMSP
 - NMC
 - Ballande

Territoire
 - Limite Provinciale

Formations végétales à défricher

Maquis arbustif
 - Maquis arbustif à Gymnostoma spp.

Maquis ligno-herbacé
 - Maquis ligno-herbacé ouvert
 - Maquis ligno-herbacé ouvert à Tristaniopsis guillainii
- Cartographie: EC - DPRM NMC, Octobre 2018.
Fonds: Géorep nc, Gouv nc.
Référentiel: RGNC 91-93 Lambert
-
-
- 16/10/2018

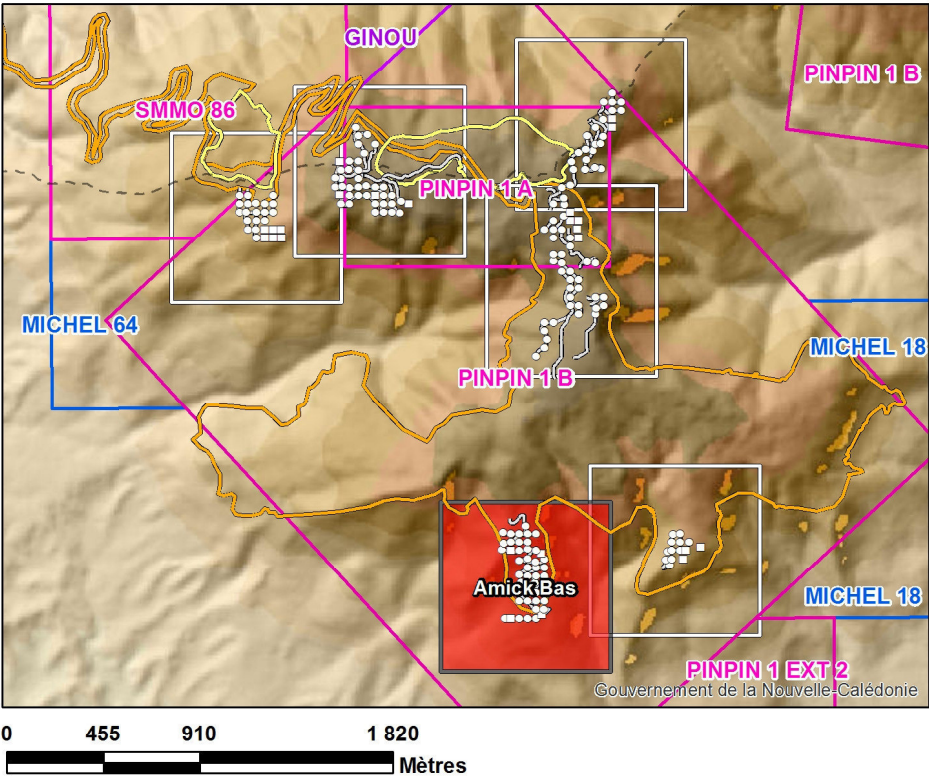
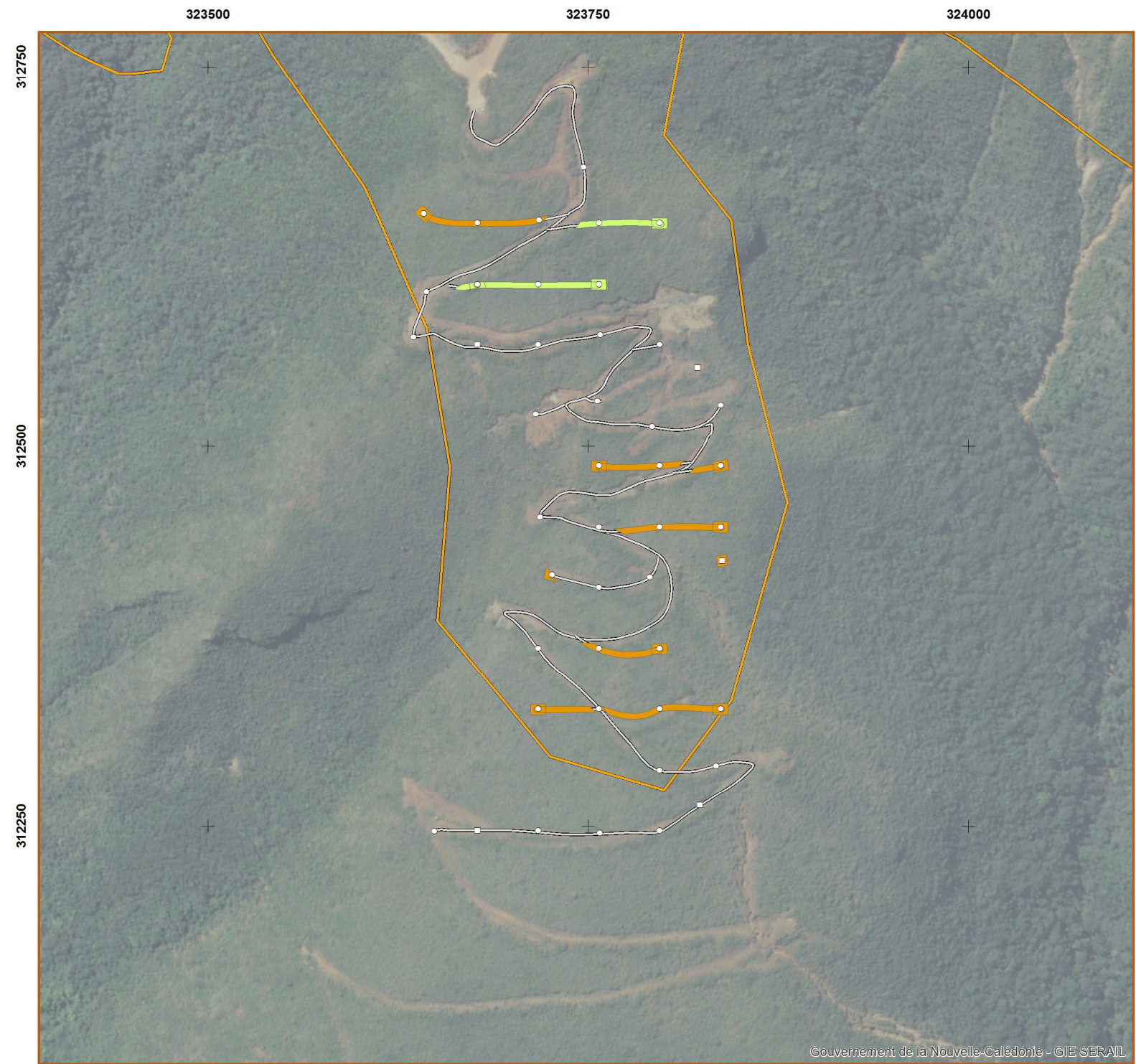
Version 1

Page 23 / 26

Demande de travaux de recherches / "SMMO 86", "PINPIN 1A" & "PINPIN 1B"- Centre minier de Poya

Défrichements prévus en Province Sud pour la réalisation des travaux de recherches
sur les concessions "SMMO 86", "PINPIN 1A" et "PINPIN 1B"

NICKEL
MINING COMPANY



Légende

Travaux de recherches

- Hélicoptés
- Terrestres
- Accès aux sondages terrestres

Périmètres DAE

- Pinpin 1A, Octobre 2016
- Pinpin 1B, Avril 2012

Cadastre minier

- SMSP
- NMC
- Ballande

Territoire

- Limite Provinciale

Formations végétales à défricher

Maquis ligno-herbacé

- Maquis ligno-herbacé ouvert à *Tristania* et *Cordia*
- Maquis ligno-herbacé fermé à *Tristania* et *Cordia*

Cartographie: EC - DPRM NMC, Octobre 2018.
Fonds: Géorep nc, Gouv nc.
Référentiel: RGNC 91-93 Lambert



Carte 6 sur 6



(FORMAT A3 PAYSAGE)

4. ANNEXES

ANNEXE 1 : Copie de la pièce d'identité en cours de validité du responsable de projet

ANNEXE 2 : Délégation de signature

DELEGATION DE SIGNATURE

COMPLEMENTS

Date : 10/10/2018

Référence : Affaire n°006/18 – version 02

Client : Nickel Mining Company - NMC

À :

Compléments au dossier de DTR des concessions PINPIN1A, PINPIN 1B et SMMO 86 – Mine de Pinpin

De :

1. Objet

Dans le cadre de l'instruction du dossier d'autorisation de travaux de recherches (DTR) pour une campagne de sondages par voie terrestre et héliportée sur le massif du Mont Krapé au sein des concessions minières : SMMO 86, Pinpin 1A et Pinpin 1B, NMC a sollicité le bureau d'étude AQUA TERRA afin de répondre à une partie des compléments demandés par courriers n°CS18-3160-SMC-2165/DIMENC et n°CS18-3160-SMC-2165/DIMENC en date du 13 septembre 2018.

La présente note complémentaire expose :

- Une actualisation des travaux préparatoires prévus et des superficies défrichées suite aux modifications du projet par NMC ;
- Une actualisation du plan de gestion des eaux et les éléments de réponse relatif à ce volet.

2. Actualisation du projet

La NMC a revu son projet qui passe de 224 sondages à 193 sondages. Vingt-cinq (25) sondages seront réalisés par voie héliportés au lieu de dix-huit (18) sondages initialement prévus.

Le tableau ci-après présente de façon synthétique la campagne de sondages revue et également la révision de celle-ci sur :

- La quantité d'eau nécessaire à la foration
- Les travaux préparatoires nécessaires
- Le défrichement



Tableau 01 : Synthèse des travaux de recherches

Localisation	Province Nord et Province Sud – Commune de Poya
Concessions minières concernées	« SMMO 86 », « PINPIN 1A » et « PINPIN 1B »
Activité minière sur la concession minière	Activité minière autorisée– sites miniers NMC de Pinpin 1A et Pinpin 1B
Nature de la campagne	Terrestre et hélicoptée
Type de sondages	Destructif
Nombre de sondeuses	2 sondeuses terrestres et 1 sondeuse hélicoptée
Nombre total de sondages	193 sondages répartis de la manière suivante : - 71 sondages sur « PINPIN 1A » dont 7 hélicoptés et 64 terrestres - 121 sondages sur « PINPIN 1B » dont 18 hélicoptés et 103 terrestres - 1 sondage terrestre sur « SMMO 86 » Métrage total : 4765,5 m.
Répartition des sondages par zones	La répartition des sondages délimite 6 zones : - Zone Atelier à l'ouest du massif sur la CM PINPIN 1B - Zone Forêt à l'ouest de la CM PINPIN 1A - Zone Doline Bas au nord-est du massif sur les CM PINPIN 1A et 1B - Zone Prise de poste entre les deux sommets du massif sur les CM PINPIN 1A et 1B - Zone Amick Sud Bas au sud du massif sur la CM PINPIN 1A - Zone Steeve au sud du massif sur la CM PINPIN 1A
Durée du chantier	4 mois
Quantité d'eau maximum nécessaire à la foration	1 m ³ /jour d'eau par sondeuse en destructif soit 2 m ³ /jour d'eau en besoin total journalier en fonction du nombre de sondeuses disponibles. 175 m ³ d'eau seront alors nécessaires à la réalisation complète de la campagne.
Travaux préparatoires nécessaires	Réfection de pistes d'accès et travaux sur les plateformes de sondages : - Aucuns travaux pour 1 171 mètres linéaires de piste et 111 sondages situés sur celles-ci - Terrassement sur sol nu pour 3 343 mètres linéaires dont 10 plateformes de sondage en bout de piste - Terrassement avec écrasement et/ou coupe de la végétation pour 537 mètres linéaires et de l'écrasement avec coupe au ras du sol de la végétation pour 8 plateformes de sondages en bout de piste - Terrassement et défrichage pour 4 876 mètres linéaires et 64 plateformes de sondages en bout de piste ou réalisées pour des sondages hélicoptés Les travaux nécessaires seront limités à une emprise de : - 70 m² au maximum pour les sondages routiers en bout de piste. La plateforme des sondages présentera une largeur de 4 m, soit la largeur de la piste au niveau des sondages routiers intermédiaires sur une piste donnée. - 50 m² au maximum pour les sondages hélicoptés
Défrichage	La campagne de sondage dans sa totalité va engendrer le défrichage de 1,95 hectares de végétation. D'après la réglementation en province Sud, la demande de défrichage concerne une surface défrichée égale à 18 436 m ² , soit 1,84 hectares de végétation.

2.1. Analyse des impacts / Mesures d'Évitement-Réduction-Compensation

L'estimation des travaux préalables à la campagne est développée dans le paragraphe ci-dessous avec en première partie un paragraphe précisant la méthode utilisée et dans un deuxième paragraphe l'application de cette méthode à la campagne.

2.1.1 Méthodologie pour l'estimation des travaux préalables à la campagne

✔ **Travaux liés aux pistes d'accès**

A noter que les travaux liés à la gestion des eaux ne sont pas abordés à ce niveau-là.

L'estimation des travaux à réaliser au niveau des pistes est basée sur une largeur de 4m nécessaire pour permettre l'accès à des sondeuses et véhicules tout terrain

En corrélant les données de pentes et les données terrains (état des lieux de la zone, vérification de la topographique, analyse de la végétation), les cas de figure envisagés sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 02 : Définition des travaux à réaliser pour les accès

Cas	Illustration
<u>Piste existante</u>	 Piste de prospection existante et praticable : aucuns travaux sont à réaliser.
<u>Piste existante mais non praticable sans travaux :</u>	
Réalisation de travaux de rafraichissement simple	 Piste de prospection existante à rafraichir par des travaux de terrassement.
Réalisation de travaux plus conséquents nécessitant du terrassement et/ou de la coupe et/ou du défrichage.	 Piste de prospection existante mais présentant une recolonisation de son tracé : réalisation de terrassement et coupe / ou écrasement de la végétation. Dans le cas où la végétation a recolonisé la piste de façon importante, du défrichage est nécessaire.

Cas	Illustration
<u>Piste inexistante, une ouverture de piste</u> est nécessaire. Les travaux générés sont les suivants :	
Réalisation de travaux de terrassement sur sol nu	 Ouverture de piste sur sol nu mais nécessitant du terrassement.
Réalisation de travaux de terrassement avec écrasement et/ou coupe	 Ouverture de piste sur sol nu avec végétation éparse. L'ouverture de la piste nécessite du terrassement et de l'écrasement ou de la coupe aux endroits où la végétation est présente.
Réalisation de travaux de terrassement et de défrichement	 Ouverture de piste dans un versant penté et végétalisé. Les travaux engendrent donc du terrassement et du défrichement.

Les travaux sont alors estimés sur la base des classes suivantes décrites dans le tableau suivant.

Tableau 03 : Classes retenues pour définir les travaux préparatoires sur les pistes de prospection

Type de travaux	Définition
Aucun travaux	Cas des pistes existantes et praticables avec les moyens matériels prévus pour la campagne
Terrassement sur sol nu	Cas pour : ✓ piste existante avec des travaux de rafraichissement simples ou conséquents sans végétation ✓ ouverture de piste sur zone sans végétation
Terrassement avec écrasement et/ou coupe	Cas pour : ✓ piste existante avec des travaux de rafraichissement simples ou conséquents et présence de végétation éparses sur le tracé de la piste ✓ ouverture de piste sur sol nu avec végétation éparses
Terrassement et défrichement	Cas pour : ✓ piste existante avec des travaux de rafraichissement simples ou conséquents et présence de végétation dense sur le tracé de la piste nécessitant du défrichement ✓ ouverture de piste sur sol nu avec végétation éparses

N.B : dans le tableau ci-dessus, la notion de coupe et de défrichement est abordée. Les définitions correspondantes aux termes employés sont les suivantes :

- **Opération de coupe / écrasement** : Cette opération ne détruit pas le système racinaire des végétaux. Les systèmes racinaires sont alors conservés permettant une reprise de la végétation.
- **Opération de défrichement** : Le système racinaire est soustrait du substrat lors d'une opération de défrichement. Le couvert végétal est détruit.

✔ **Travaux liés aux plateformes de sondages**

Une plateforme est aménagée en fonction des terrains pour chaque sondage et doit permettre l'installation du matériel nécessaire (foreuse, tiges de forage carottier, pompe, etc.) ainsi qu'une manipulation par les équipes en toute sécurité.

Les surfaces de plateforme nécessaires retenues sont :

- Pour un sondage terrestre : 70 m² au maximum
- Pour un sondage hélicoptère : 50 m² maximum

Ce sont à partir de ces données d'emprises que les surfaces de travaux sont évaluées.

A noter que dans le cas d'une campagne par voie terrestre, les sondages terrestres situés sur les pistes de prospection n'engendrent pas de travaux supplémentaires (pas besoin de réalisation dans ce cas de plateforme), les travaux étant liés aux travaux de la piste. Exception faite des sondages situés en bout de piste pour lesquels une extension est prévue.

Les paramètres retenus pour l'estimation des travaux liés à la réalisation des plateformes sont :

- La pente : en effet au-delà de 10% de pente naturelle, la plateforme nécessitera un terrassement afin d'assurer l'horizontalité nécessaire au bon fonctionnement de la foreuse et la sécurité du personnel
- Le couvert végétal selon 3 critères :
 - absence de végétation soit sol nu
 - végétation éparse
 - végétation

Le *Tableau 04* synthétise les types de travaux préparatoires possibles.

Tableau 04 : Types de travaux préparatoires possibles

Pente au niveau du sondage	Surface végétalisée	Travaux préparatoires nécessaires
≤ 10%	Sol nu	Aucuns travaux
	Végétation éparse	Écrasement et/ou coupe de la végétation.
	Végétation	
> 10%	Sol nu	Terrassement sur sol nu au niveau des zones pentées
	Végétation éparse	Terrassement sur sol nu ou coupe de la végétation si cela est nécessaire pour la réalisation du sondage. Les systèmes racinaires de la végétation sont conservés.
	Végétation	Terrassement et défrichement. Le système racinaire est soustrait du substrat lors d'une opération de défrichement. Le couvert végétal est détruit.

2.1.2 Actualisation des travaux préparatoires de la campagne de sondages revue

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des travaux nécessaires à la réalisation de la campagne à savoir :

- Travaux liés aux pistes
- Travaux liés aux plateformes de sondages soit terrestre (plateforme située en bout de piste) ou hélicoptés.

Tableau 05 : Synthèse des travaux préparatoires à réaliser sur les concessions « SMMO 86 », « PINPIN 1A » et « PINPIN 1B » (accès + plateformes)

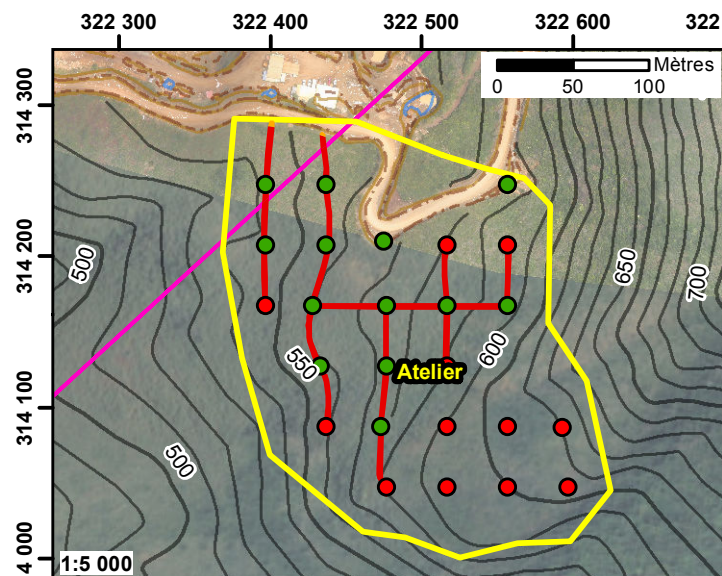
Travaux préparatoires nécessaires	Superficie*
Terrassement sur sol nu	13 371 m ²
Terrassement avec écrasement et/ou coupe de la végétation	2 146 m ²
Terrassement et défrichement	19 492 m ²
TOTAL	35 009 m²

La campagne de sondage dans sa totalité va engendrer le défrichement de 1,95 hectares de végétation.

D'après la réglementation en province Sud, la demande de défrichement concerne une surface défrichée égale à 18 436 m², soit 1,84 hectares de végétation.

Les cartes des travaux préparatoires ont été actualisées et son présentées ci-après.

Carte 01 : Travaux préparatoires sur les zones Atelier, Forêt et Doline Bas



Légende

Emprise

Point de sondage

- Aucuns Travaux
- Ecrasement / coupe au ras du sol de la végétation
- Terrassement
- Terrassement et défrichement

Travaux préparatoires

- Aucuns travaux
- Terrassement sur sol nu
- Terrassement avec écrasement et/ou coupe de la végétation
- Terrassement et défrichement

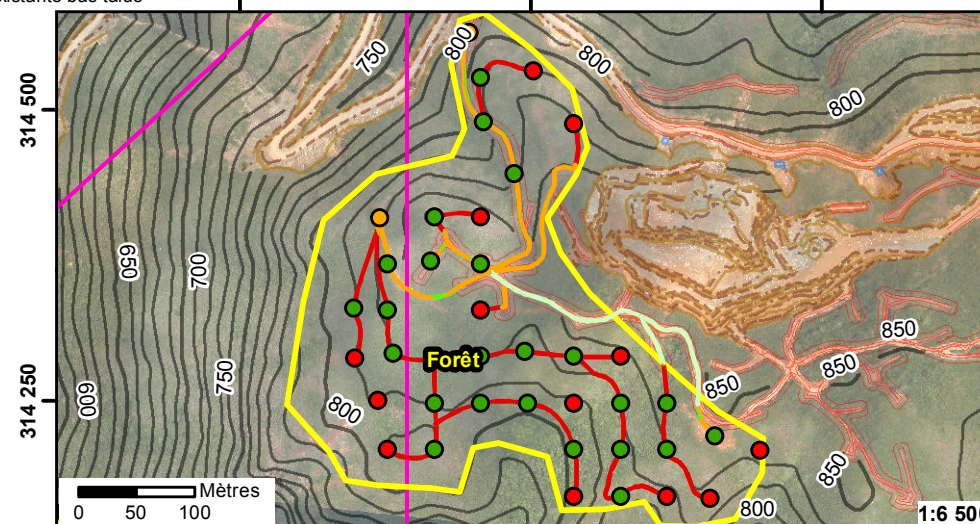
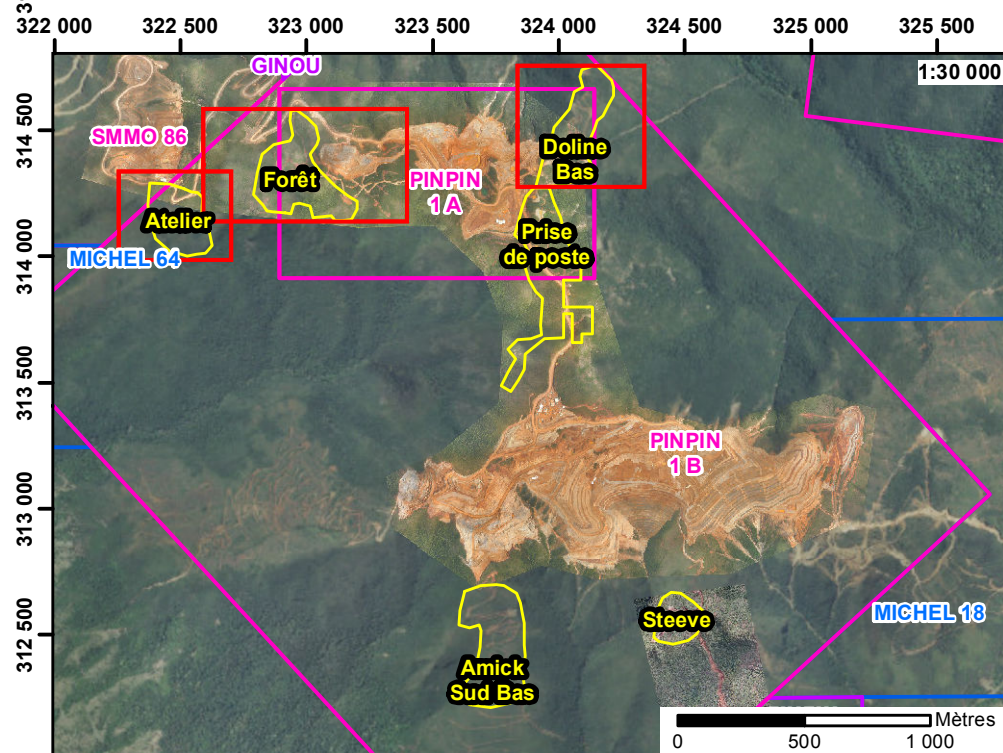
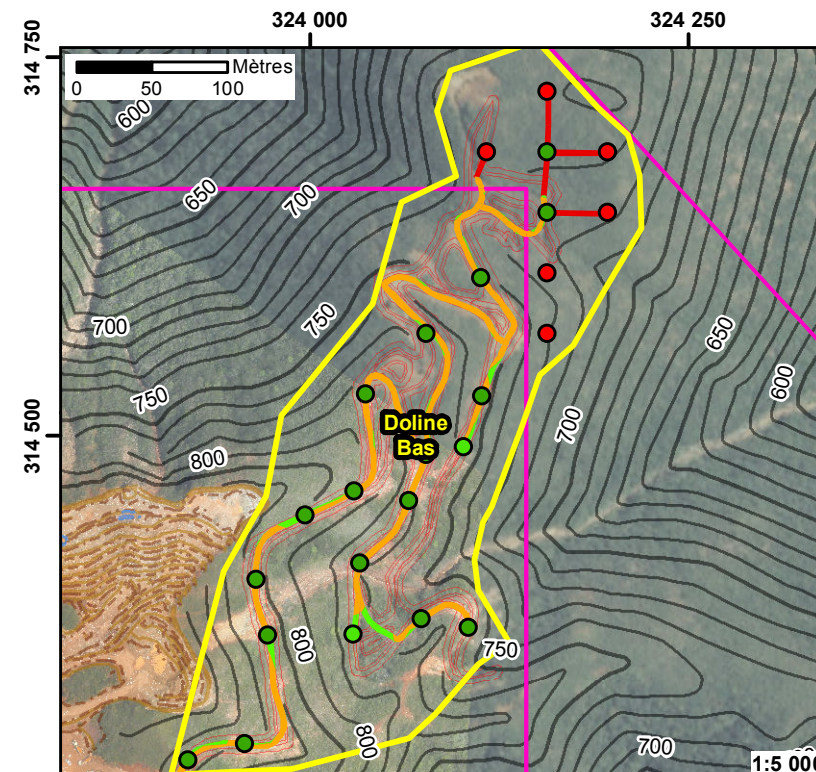
Cadastre Minier (DIMENC, Février 2018)

Concession

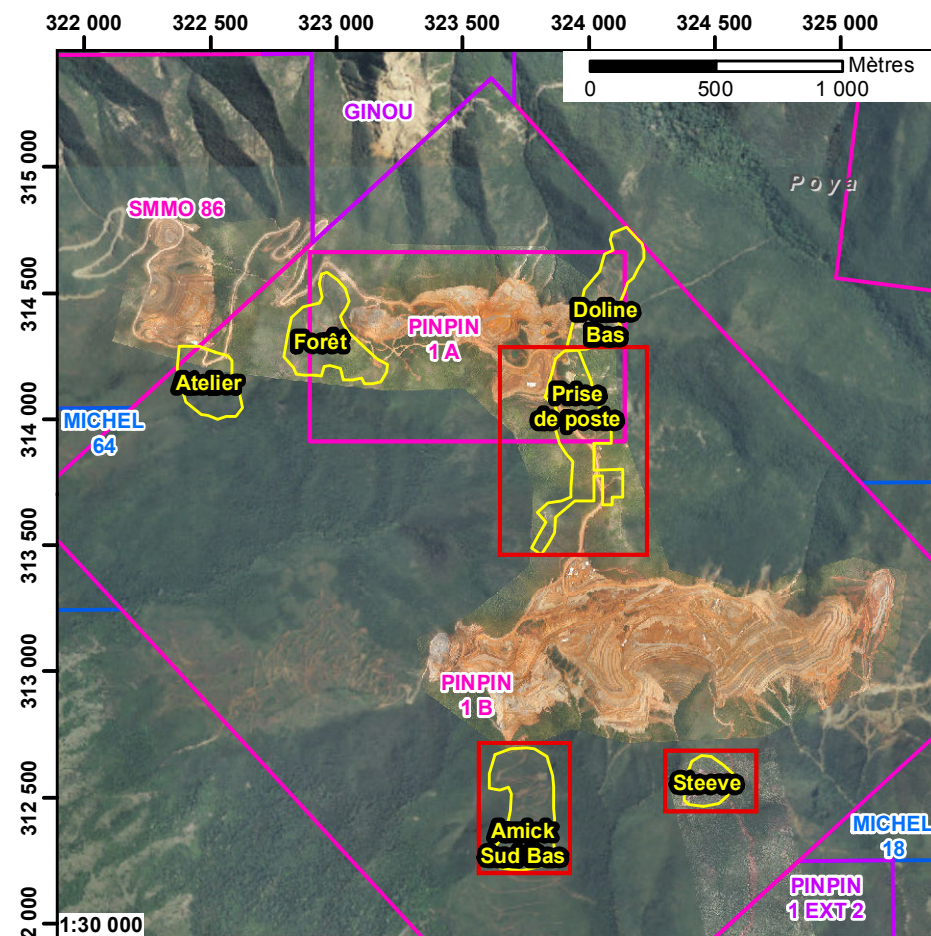
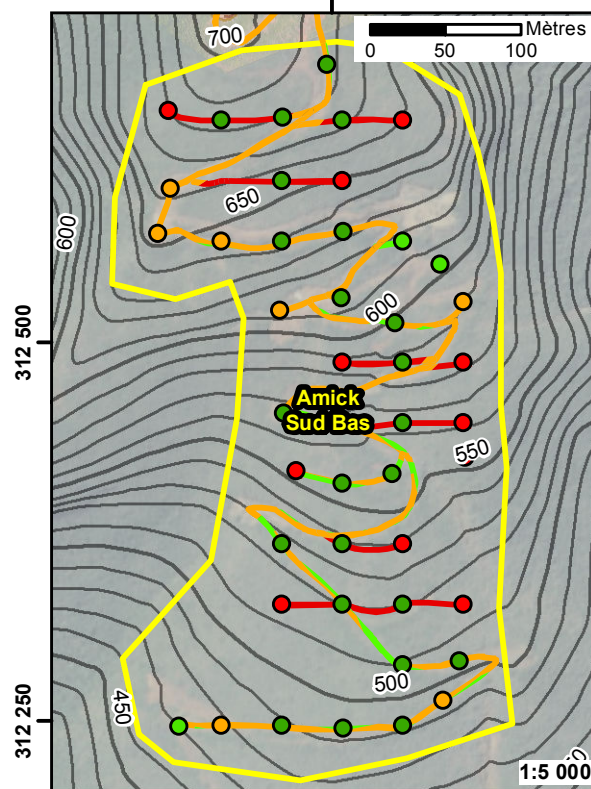
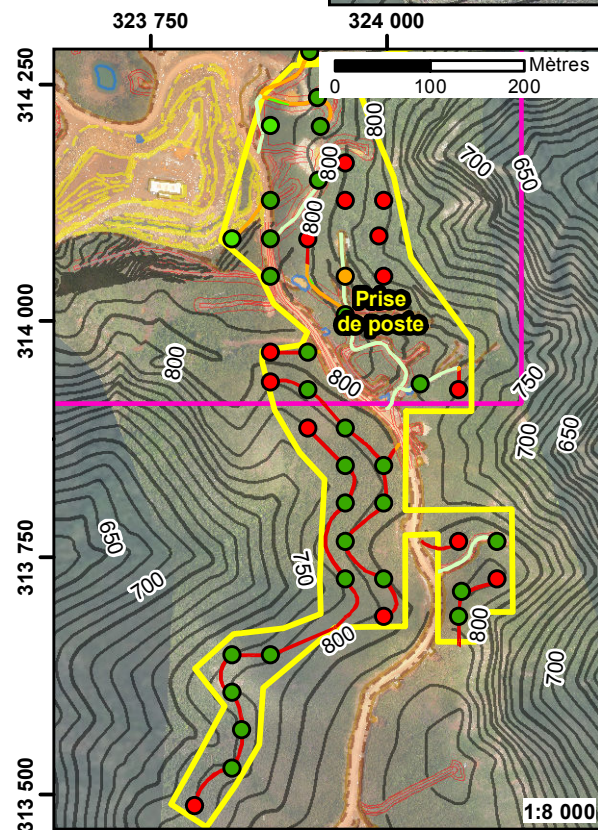
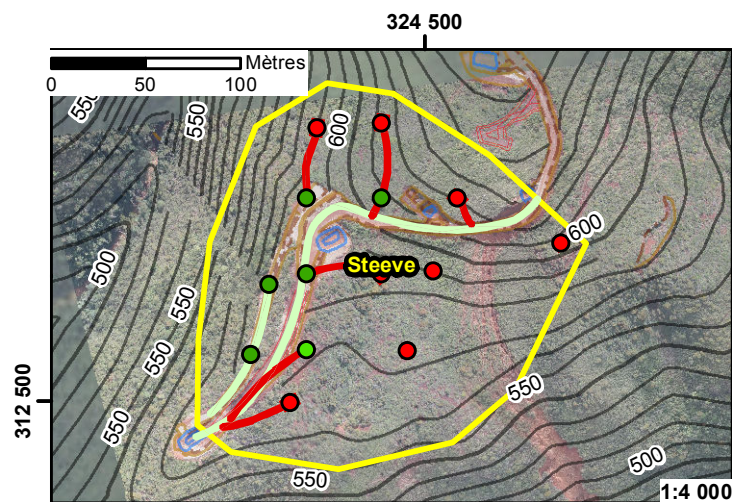
- Ballande
- NMC
- SMSP

Topographie

- Infrastructures
- Pistes
- Ouvrages GDE
- Haut talus
- Bas talus
- Verse existante haut talus
- Courbe majeure (50 m)
- Courbe mineure (10 m)
- Verse existante bas talus



Carte 02 : Travaux préparatoires sur les zones Prise de poste, Amick Sud Bas et Steeve



Légende :

Point de sondage

- Aucuns Travaux
- Ecrasement / coupe au ras du sol de la végétation
- Terrassement
- Terrassement et défrichement

Travaux préparatoires

- Aucuns travaux
- Terrassement sur sol nu
- Terrassement avec écrasement et/ou coupe de la végétation
- Terrassement et défrichement
- Emprise

Cadastre Minier (DIMENC, Février 2018)

Concession

- Ballande
- NMC
- SMSP

Topographie

- Infrastructures
- Pistes
- Ouvrages GDE
- Haut talus
- Bas talus
- Vers existante haut talus
- Courbe majeure (50 m)
- Courbe mineure (10 m)
- Vers existante bas talus